

Automne 2017 VOLUME 28 NUMÉRO 3

ESQUISSES



POLITIQUE
DE L'ARCHITECTURE
À NOTRE TOUR



Votre profession, vos privilèges

Profitez de taux et de rabais privilégiés
sur des produits et services financiers.

desjardins.com/professionnels



Desjardins



420, rue McGill, bureau 200
Montréal QC H2Y 2G1
Tél. : 514-937-6168
1-800-599-6168
esquisses@oaq.com
oaq.com

RÉDACTRICE EN CHEF **Christine Lanthier**
JOURNALISTE **Hélène Lefranc**
RÉVISEURE **Christine Dufresne**
CORRECTRICE D'ÉPREUVES **Stéphanie Lessard**
CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu** (Kokonut design)
RECHERCHE PHOTO **Nathalie Renaud**
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
Gabrielle Anctil, Marie-Pierre Bédard, Stéphanie Caron, Pierre d'Anjou, Sébastien Desparois, Christina Dorion Racine, Leslie Doumerc, Louis Réjean Gagné, Andréane Girard, Valérie Levée, Martine Roux, Jean-François Venne

Esquisses est publié quatre fois l'an par l'Ordre des architectes du Québec. Ce numéro est tiré à 5600 exemplaires. Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

SERVICES DE L'ORDRE

DIRECTION ET PRÉSIDENTIE

Présidente **Nathalie Dion**
presidence@oaq.com
Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**
jpdumont@oaq.com | poste 211
Adjointe **Elena Harizomenov**
eharizomenov@oaq.com | poste 221

ADMINISTRATION

Directrice **Nathalie Thibert**
nthibert@oaq.com | poste 220
Coordonnatrice des finances **Marie-Pascale Fontaine Dulude**
mpfontaine-dulude@oaq.com | poste 209
Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**
pst-amour@oaq.com | poste 230
Technicienne à la comptabilité **Lise Bergeron**
lbergeron@oaq.com | poste 230
Adjointe administrative générale **Laurianne Juvigny**
ljuvigny@oaq.com | poste 222
Agente de services aux membres **Mirille Bertrand**
mbertrand@oaq.com | poste 210

BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**
pcollette@oaq.com | poste 231
Enquêteur et syndic adjoint **Claude Bonnier**
cbonnier@oaq.com | poste 232

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

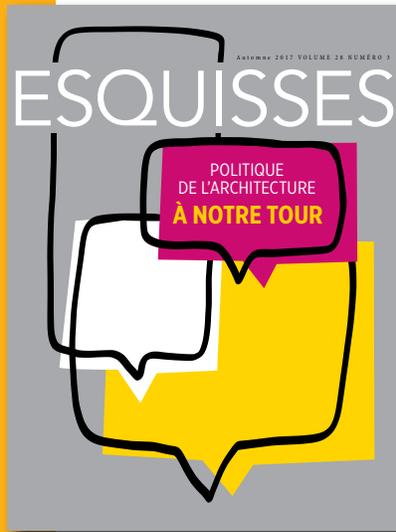
Directrice **Nadine Bourgeois**
nbourgeois@oaq.com | poste 223
Chargée de projets **Véronique Bourbeau**
vbourbeau@oaq.com | poste 239
Éditrice et agente de recherche **Christine Lanthier**
clanthier@oaq.com | poste 229
Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**
hlefranc@oaq.com | poste 233

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directeur **Sébastien-Paul Desparois**
sdesparois@oaq.com | poste 251
Coordonnatrice de l'admission **Alexia Coupez**
acoupez@oaq.com | poste 212
Coordonnatrice de l'inspection professionnelle **Christina Dorion-Racine**
cdorionracine@oaq.com | poste 235
Coordonnatrice de l'aide à la pratique **Virginie Harvey**
vharvey@oaq.com | poste 208
Inspectrice **Stéphanie Caron**
scaron@oaq.com | poste 218
Inspecteur **Pierre d'Anjou**
pdanjou@oaq.com | poste 215
Inspecteur **Louis Réjean Gagné**
lrgagne@oaq.com | poste 205

PUBLICITÉ

CPS Média inc. **Dominic Roberge**
droberge@cpsmedia.ca | 450-227-8414 | poste 303



En couverture

En 2017, le rêve d'une politique québécoise de l'architecture est plus vivant que jamais. À quoi ressemblerait ce fameux texte? Les participants de la tournée de conversations publiques que vient de mener l'OAQ en ont esquissé les grandes lignes. Pour l'inspiration et les leçons, on peut aussi se tourner du côté des pays déjà dotés de telles politiques. On retient que ce chantier en est un de dialogue, de sensibilisation et de mise en commun d'expertises diverses en vue de créer des milieux de vie qui répondent durablement aux besoins et aux aspirations de la population.

- 7 **Éditorial** Le fruit est mûr
- 8 **Notes de la direction**
- 10 **Concours d'architecture** Cuvée exceptionnelle
- 12 **Sur la place publique**
- 17 **Bourse du Collège des présidents** Zoom sur la ville informelle
- 19 **Professionnels formés à l'étranger** Les grands moyens
- 20 **Concours Morph.o.polis** Si j'avais pas d'char
- 22 **Biomimétisme** S'inspirer de la nature
- 24 **Aménagement des intersections** Voie d'avenir

DOSSIER POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE

- 27 **À NOTRE TOUR**
- 28 **Tournée de conversations publiques** Ouvrir la discussion
- 36 **France** Rester jeune à 40 ans
- 38 **Lettonie** À l'est, du nouveau
- 40 **Suisse et Allemagne** Culture fédératrice
- 42 **Valeur de l'architecture** La juste mesure

AIDE À LA PRATIQUE

- 46 **Réforme de l'inspection** Place aux compétences
- 49 **NOUVEAU Carnet d'inspection** Registre de dossiers
- 53 **Formation continue** Programme de l'automne 2017
- 55 **Capsule du Fonds** Gérer les attentes du client néophyte
- 59 **Multimédia**
- 62 **Tableau de l'Ordre**



Le magazine Esquisses vise à informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans Esquisses ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

**DANEMARK****UN SILO DE SAUVÉ**

Alors qu'à Montréal, on cherche toujours une vocation pour le fameux silo n° 5, à Copenhague, on vient d'inaugurer The Silo dans le quartier Nordhavn, situé dans une ancienne zone portuaire (voir *Esquisses*, été 2015). Le bâtiment, qui servait autrefois à entreposer le grain, a été converti en un immeuble multifonctionnel comprenant 38 logements, un restaurant sur le toit et des espaces publics polyvalents au rez-de-chaussée. La firme d'architectes COBE, qui signe le projet, a tenu à respecter le plus possible les caractéristiques d'origine du bâtiment. Si le béton a été laissé à l'état brut à l'intérieur, il a été recouvert d'acier galvanisé à l'extérieur afin de prolonger sa durée de vie. «Revitaliser notre patrimoine industriel permet de découvrir de nouvelles possibilités, affirme dans un communiqué le fondateur et directeur créatif de COBE, Dan Stubbergaard. Ce faisant, nous transformons en trésor ce que plusieurs considèrent comme un déchet industriel.»

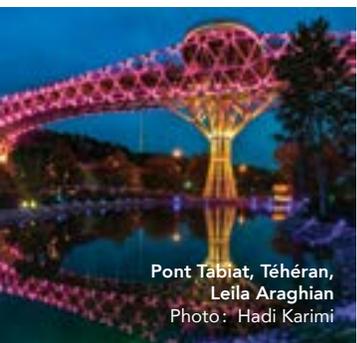
Silo à grains transformé en immeuble résidentiel, Copenhague, COBE
Photo: Rasmus Hjortshøj



Pod Vending Machine Skycraper, Haseef Rafiei
Images: Haseef Rafiei

JAPON**DÉMÉNAGER AVEC SON LOGEMENT**

La construction durable doit être adaptable. Ce principe prend tout son sens dans un concept de tour d'habitation imaginé pour la ville de Tokyo par Haseef Rafiei, étudiant à l'École d'architecture de Manchester. Pour réduire la consommation de matériaux dans l'industrie de la construction, il a élaboré un système s'inspirant des machines distributrices afin de produire des logements sur demande. Générées grâce à l'impression 3D, ces habitations sont conçues pour être insérées et retirées à volonté d'une structure en forme de grille. Cela permet aux ménages dont les besoins évoluent d'ajouter des modules à leur logement, de le changer d'emplacement dans la grille, voire de déménager dans une autre grille. Le concept a valu à son auteur une mention d'honneur au concours d'idées international eVolo, en avril dernier.



Pont Tabiat, Téhéran, Leila Araghian
Photo: Hadi Karimi

IRAN**PLUS QU'UN PONT**

Dans un récent dossier sur l'Iran, le *Courrier international* relate l'incroyable histoire du pont Tabiat, à Téhéran. Son architecte, Leila Araghian, a obtenu le contrat pour sa conception en 2009, alors qu'elle n'avait que

26 ans, à l'issue d'un concours organisé par la mairie. L'audace dont elle a fait preuve est remarquable. Pour relier deux grands parcs de la ville en enjambant une autoroute, elle a imaginé ce lien piétonnier non pas comme un lieu de passage, mais comme une destination en soi. La structure, inaugurée en 2014,

comporte trois niveaux et de multiples parcours sinueux, le long de ses 270 m. On y trouve entre autres des cafés, des bancs publics et de spectaculaires points de vue. C'est aujourd'hui un populaire lieu de rencontre qui fait figure d'icône pour la ville de Téhéran.

**TÉLÉCHARGEZ
VOTRE APPLICATION
GRATUITEMENT!**



leSoleil



LE POIDS DES NOMBRES

BILAN CARBONE : OÙ VA-T-ON ?

L'emplacement des commerces, des établissements publics et des lieux de travail a un impact sur le bilan carbone d'un quartier.

La récente étude *Le poids de l'éparpillement*, de l'organisme Vivre en Ville, met en lumière les constats suivants :

■ Les centres des agglomérations affichent le meilleur bilan carbone, même si on part de loin pour s'y rendre, notamment parce qu'ils sont bien desservis par le transport en commun.

■ Les pôles commerciaux ont un bilan carbone limité puisqu'ils s'adressent surtout à une clientèle locale.

■ Les mégapôles commerciales, dont la vocation dépasse l'échelle locale, obtiennent un bilan carbone relativement élevé.

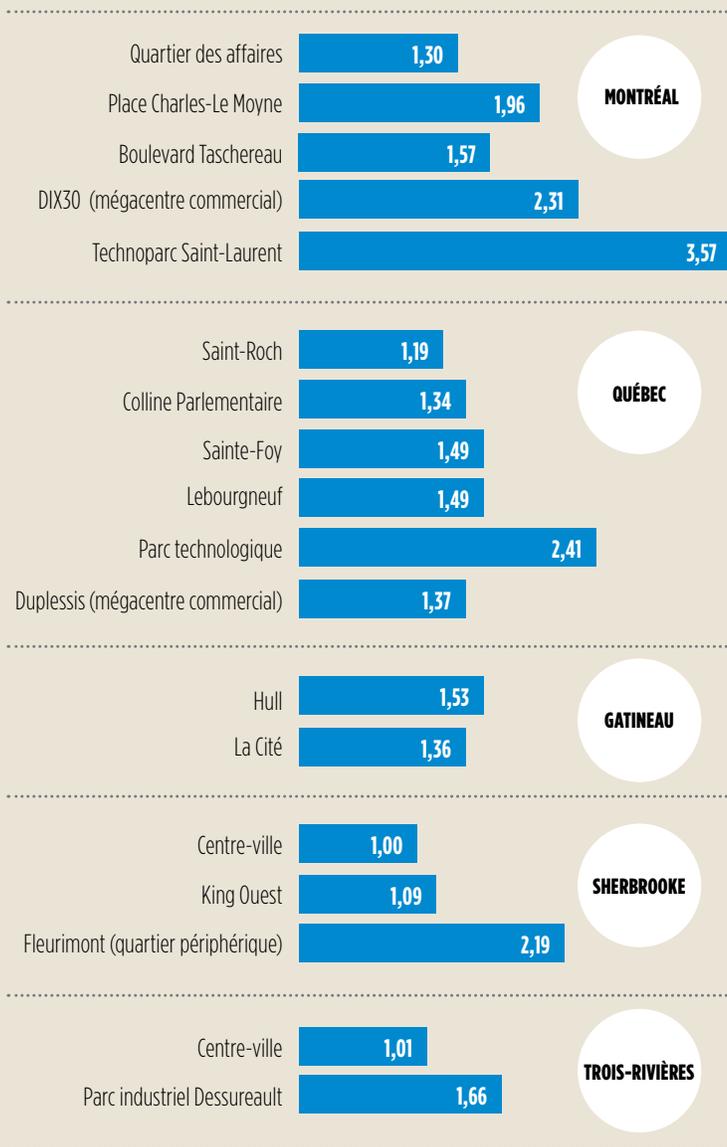
■ Les parcs industriels, situés loin des lieux d'habitation et peu accessibles par le transport collectif et actif, affichent généralement le pire bilan dans leur région.

Morale de l'histoire : réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports dépend d'une situation judicieuse des principaux lieux de destination.

Source: Vivre en Ville, *Le poids de l'éparpillement*, collection « L'Index », 2017

* Quantité de gaz à effet de serre convertie en équivalent CO₂. Comme tous les gaz à effet de serre n'ont pas le même potentiel de réchauffement global, le bilan carbone se base sur le potentiel de réchauffement global du CO₂ pour convertir celui de l'ensemble des gaz à effet de serre.

ÉMISSION MOYENNE DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR DÉPLACEMENT DANS 18 PÔLES URBAINS DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES (KG ÉQUIV. CO₂/DÉP.)*





Cathédrale San Fernando, San Antonio, Texas, U.S.A.
Système de diffusion Coolux par Christie Digital.

TECHNOLOGIE CRÉATIVE AU SERVICE DE VOS RÉALISATIONS

- INTÉGRATION AUDIOVISUELLE
- ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL ET DYNAMIQUE
- ANALYSE ÉNERGÉTIQUE
- PROJECTION VIDÉO ARCHITECTURALE
- CONTRÔLE DMX
- ACCOMPAGNEMENT VERS CERTIFICATION LEED
- SYSTÈMES HVAC



XYZ-TC.COM/ARCHITECTURE
Montréal | Québec | Dubaï | Mérida | 1.855.573.0310

Fier partenaire





LE FRUIT EST MÛR

Nathalie Dion, présidente

Au printemps 2013, mon prédécesseur, André Bourassa, appelait sur cette page à un mouvement collectif en faveur de la mise en œuvre d'une politique québécoise de l'architecture. « Une telle politique devrait être basée sur la qualité des aménagements et des bâtiments. Celle-ci, rappelons-le, est loin d'être l'apanage des architectes ou d'une élite intellectuelle. Elle influe au quotidien sur la qualité de vie de tous les citoyens », écrivait-il. Quatre ans et demi plus tard, le message a fait du chemin !

Dans un effort sans précédent, l'OAQ a effectué cette année, avec l'aide de l'Institut du Nouveau Monde, une tournée de 13 villes pour entendre les citoyens s'exprimer sur cette question. Les commentaires recueillis, que nous vous présentons dans le dossier de ce numéro d'*Esquisses*, confirment que le fruit est mûr. En gros, les citoyens soulignent que la notion de qualité architecturale gagnerait à être mieux connue du grand public et des décideurs. Ils veulent aussi plus de cohérence dans la réglementation et souhaitent que l'architecture reflète davantage les caractéristiques locales en matière de climat, de culture et de ressources. Efficacité énergétique, respect du patrimoine, accessibilité des espaces publics et participation citoyenne sont d'autres thèmes qu'une politique québécoise de l'architecture permettrait de mettre en relation dans une vision globale. En parallèle, l'idée de cette politique a reçu l'appui officiel d'une quarantaine de villes et d'arrondissements réunissant une population de plus de 3,5 millions de personnes.

De plus, à la suite de consultations publiques auxquelles nous avons participé, le projet de politique québécoise de la culture, dévoilé à la fin de juin par le ministère de la Culture et des Communications, prévoit le lancement de travaux en vue de la création d'une stratégie

gouvernementale pour la qualité architecturale. On ne sait pas encore ce que contiendra cette stratégie, mais vous pouvez compter sur l'OAQ pour se positionner comme un interlocuteur de premier plan au cours de son élaboration. C'est du moins ce que nous avons exprimé au ministre à la rentrée, lors de la deuxième ronde de consultations portant sur le projet.

Les architectes ont beau y croire, pour qu'une architecture de qualité prenne forme, leurs clients et le public doivent être convaincus qu'il s'agit d'un investissement rentable pour l'avenir, et non d'un luxe.

Toutefois, convaincre le gouvernement ne suffit pas. Il faut aussi intensifier le dialogue avec le secteur privé. L'argument qui portera le plus sera sans doute celui du rendement de l'investissement. À ce chapitre, je tiens à saluer la volonté de l'Association des architectes en pratique privée du Québec de s'associer aux universités afin de produire des études de cas démontrant la valeur de l'architecture de qualité. Cet exercice, je l'espère, permettra de générer des données sur lesquelles les défenseurs de la qualité pourront s'appuyer.

L'idée d'un dialogue entre les parties prenantes du cadre bâti est justement ce qui fait avancer la cause de la qualité

architecturale dans certains pays. Ainsi, l'État allemand a créé une fondation vouée à ce qu'on appelle la Baukultur, ou « culture du bâti », afin de sensibiliser les citoyens, les acteurs de la construction et les différentes instances sur tout le territoire. Cela a donné lieu à des projets à valeur ajoutée, comme un dispositif de protection contre les inondations qui s'harmonise avec le paysage dans une ville en bordure du Danube. En France, où la réglementation sur l'architecture vient d'être resserrée, une stratégie nationale prévoit entre autres la création des Journées nationales de l'architecture et la mise en place d'activités de formation sur les questions liées à l'architecture pour les fonctionnaires et les élus. Une mission d'études sur la valeur économique de l'architecture figure également au programme.

C'est vrai ici aussi : les architectes ont beau y croire, pour qu'une architecture de qualité prenne forme, leurs clients et le public doivent être convaincus qu'il s'agit d'un investissement rentable pour l'avenir, et non d'un luxe.

C'est dans cet esprit de dialogue que l'OAQ organise le Forum pour une politique québécoise de l'architecture, le 28 septembre prochain. Ce sera l'occasion de découvrir des politiques architecturales d'ailleurs, de discuter du contenu de celle que nous voudrions voir adopter au Québec et de peaufiner une déclaration officielle qui donnera encore plus de force à notre message.

Alors que j'entame cet automne mon troisième et dernier mandat à la présidence de l'OAQ, j'entends tout faire pour que se concrétise cette politique québécoise de l'architecture et, surtout, pour qu'émerge une qualité architecturale qui profite à tous.



Siège social de l'OAQ, Montréal,
aménagement intérieur :
Intégral Jean Beaudoin
Photo : David Boyer

NOTES DE LA DIRECTION

Dossiers traités par le conseil d'administration lors de ses réunions du 18 mai et du 7 juillet

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

À l'issue d'un appel d'offres lancé au printemps, le conseil d'administration (CA) a retenu les services d'un consultant qui l'accompagnera dans l'élaboration de son plan stratégique 2018-2021. Il s'agit de Denis Tremblay, de la firme Alliance Management, qui a démontré une excellente connaissance des ordres professionnels et des enjeux qui les concernent. Avec son aide, l'Ordre a entamé les travaux de réflexion sur les enjeux, les priorités et les orientations qui guideront ses activités au cours des trois prochaines années. Le nouveau plan stratégique triennal sera adopté à l'automne 2017 et sera suivi d'un plan d'action annuel.

GOVERNANCE

À la suite de la démission de Denis Baril, administrateur élu, le CA a résolu de ne pas tenir de nouvelle élection dans la région du Centre-du-Québec. Il a plutôt procédé à la fusion de cette dernière avec la Montérégie et l'Estrie, en conformité avec la décision prise en 2015 de réduire le CA de 17 à 12 membres d'ici 2019. La représentante de la région ainsi constituée est Valérie Daoust. Le CA compte aujourd'hui 15 membres, incluant la présidente.

LOI SUR LES ARCHITECTES ET DÉLÉGATION D'ACTIVITÉS

Les échanges entre l'OAQ et l'Office des professions du Québec (OPQ) relativement à la Loi sur les architectes et la délégation d'activités se sont poursuivis au cours des derniers mois. À cet effet, l'OAQ a également rencontré l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ).

Au terme de ces pourparlers, la proposition faite par l'Ordre au printemps 2016, basée sur le partage d'activités professionnelles pour chacune des phases d'un projet, n'a pas été acceptée par l'Office des professions, qui lui préfère un champ de pratique partagé entre les architectes et les membres de l'OTPQ. Les discussions se poursuivront cet automne.

Pour prendre connaissance de la proposition de l'OAQ, présentée lors de la tournée d'information d'août 2016, consultez le site de l'OAQ sous la rubrique « L'Ordre », section « Dossiers stratégiques ».

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Le CA a nommé Lidia Minicucci, architecte, Alain Fournier, architecte, et Daniel Demers, actuaire, administrateurs du Fonds des architectes pour un mandat de trois ans. Valérie Daoust est désignée observatrice au CA du Fonds.

Le CA a nommé Gilles Beauchamp, architecte, syndic ad hoc dans le dossier 2017-1352.

Le CA a radié du tableau des membres les personnes qui n'ont pas acquitté leur cotisation professionnelle pour l'exercice 2017-2018. Ces radiations ont pris effet le 5 juin.

Il a également résolu d'abolir le statut de pigiste du tableau. Dorénavant, les membres qui sont dans cette situation doivent faire un choix entre le statut d'employé et celui de patron d'un bureau d'architecte. Dans ce dernier cas, ils doivent souscrire au Fonds des architectes. Cette décision administrative n'aura pas d'impact sur les statuts d'emploi utilisés par le Fonds.

AFFAIRES FINANCIÈRES

À la recommandation du comité d'audit et du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, le CA a résolu d'uniformiser la rémunération des membres du CA de la Maison de l'architecture et du design avec celle des présidents et des membres des comités de l'OAQ.

MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

Le CA a approuvé une entente survenue entre l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) et les ordres d'architectes canadiens concernant la mise à jour du Manuel canadien de pratique de l'architecture, dont la dernière version date de 2007. Pour assurer la réalisation de l'ouvrage, chaque ordre versera à l'IRAC une contribution de 15 \$ par membre en 2017 et en 2018.

ACCORD CANADA-EUROPE

Le CA a approuvé le projet d'accord de reconnaissance mutuelle des qualifications entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe. Cet accord vise à favoriser la mobilité professionnelle des architectes qui souhaitent exercer dans les deux territoires de compétence et en définit les critères, les procédures et les mesures. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} octobre 2018.

ARCHITECTES DE L'URGENCE ET DE LA COOPÉRATION

Le CA a reçu les représentants d'Architectes de l'urgence et de la coopération, venus déposer le rapport annuel de l'organisme. Par la même occasion, ce dernier a renouvelé sa demande d'une cotisation spéciale des membres de l'OAQ pour une période de trois ans. Le CA a accepté, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

ERRATUM

Dans le numéro précédent, nous avons laissé entendre qu'André Harel était membre du comité sur le contrôle de l'exercice de la profession en plus d'être membre du comité d'audit. Or, M. Harel a été nommé membre externe du comité d'audit. Il n'a pas de lien avec le comité sur le contrôle de l'exercice de la profession. 



Thermafiber®

Laine minérale de qualité professionnelle Thermafiber®
Confort chez-soi[™] - Idéal pour les petits bâtiments commerciaux

Disponible dès l'automne 2017



L'isolant en laine minérale Thermafiber® procure des solutions d'isolation thermique et insonorisante résistantes au feu dans les bâtiments résidentiels et les petits bâtiments commerciaux. De plus, l'isolant en laine minérale Thermafiber® UltraBatt[™] procure une valeur R exceptionnelle et assure le confinement des incendies dans les bâtiments résidentiels et les petits bâtiments commerciaux. L'isolant UltraBatt[™] contribue aussi à rendre les maisons écoénergétiques. **Pour en savoir plus sur l'isolant en laine minérale Thermafiber®, veuillez communiquer avec votre expert en solutions d'enveloppes du bâtiment durables Owens Corning par téléphone au 1 800 438-7465 ou visitez le site thermafiber.ca.**

Pourquoi choisir l'isolant en laine minérale ?

- Résistance au feu à des températures supérieures à 1 093 °C (2 000 °F)
- Minimum 70 % de matières recyclées¹
- Facile à couper et à installer
- Ajustement serré dans la cavité
- Résistance aux moisissures²



CANADA ET QUÉBEC
Salvatore Ciarlo, ing.
Directeur des solutions architecturales
et des services techniques, Canada
1.800.504.8294
salvatore.ciarlo@owenscorning.com



Yves Roy, RTC, CPMR
Président,
Paradigme Agent Manufacturier
514.969.2191
y.roy@paradigme.ca



Kevin Larin
Représentant technique,
Paradigme Agent Manufacturier
514.773.0091
k.larin@paradigme.ca





CONCOURS D'ARCHITECTURE

CUVÉE EXCEPTIONNELLE

Hélène Lefranc

Situation inédite, sept concours d'architecture approuvés par l'OAQ se déroulaient simultanément au printemps 2017. Il s'agissait du Musée d'art contemporain de Montréal, de la salle de spectacle de la cité étudiante de Maniwaki, de la bibliothèque Maisonneuve à Montréal, de la bibliothèque du Plateau à Gatineau, de la bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec, du Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse Le Cube à Montréal et de la bibliothèque Saint-Sulpice de BANQ à Montréal.

Malgré cet engouement, l'OAQ et son comité des concours continuent de discuter avec les instances concernées afin d'améliorer l'équité, l'accessibilité et la transparence inhérentes à la procédure de

concours. Le but est de générer une pluralité de propositions intéressantes et de créer une saine émulation entre firmes afin d'obtenir, ultimement, un bâtiment exemplaire sur le plan de la qualité architecturale.

D'une part, le dialogue se poursuit avec le ministère de la Culture et des Communications quant à l'encadrement des conflits d'intérêts. D'autre part, une rencontre est prévue entre le comité et des représentants de la Ville de Montréal. Rappelons que des difficultés, en partie aplanies, sont apparues lors de l'approbation du concours pour la bibliothèque Maisonneuve. Le comité cherche à rendre pérenne le compromis qui a été trouvé. ☺

unique à montréal

la librairie du CCA

CCA

Centre Canadien d'Architecture | Canadian Centre for Architecture
1920, rue Baile, Montréal 514 939 7026

Le CCA tient à remercier de leur appui généreux le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des Arts du Canada, les Conseil des Arts de Montréal.

f t #ccawire
cca.qc.ca



image © CCA

CONFÉRENCES SUR L'ARCHITECTURE DURABLE

MARDIS VERTS

GRATUIT
OUVERT
À TOUS

PHOTO: DAVID BOYER



3 OCTOBRE 2017
PAVILLON D'ACCUEIL
DU PARCOURS GOUIN

Le premier bâtiment à consommation énergétique nette zéro de la Ville de Montréal

avec Maryse Laberge, PA LEED C+CB,
architecte associée, BBBL architectes,
Michel Rousseau, architecte paysagiste,
Groupe Rousseau Lefebvre
et Michel Gendron, ingénieur électrique, Stantec

→ **Au Centre canadien d'architecture,
1920, rue Baile, Montréal**

PHOTO: STÉPHANE GROLEAU



14 NOVEMBRE 2017
SIÈGE SOCIAL DE LA
CAISSE DESJARDINS DE LÉVIS

*Un bâtiment LEED argent qui revêt
une dimension symbolique et marquante*

avec Anne Carrier, architecte,
présidente d'ANNE CARRIER ARCHITECTURE,
un représentant d'ABCP architecture
et un représentant de la Caisse Desjardins de Lévis

→ **Au 995, boul. Alphonse-Desjardins, Lévis**

Début des conférences : 18 h | Boisson et bouchées servies dès 17 h 30
Inscription obligatoire à www.oaq.com/mardisverts



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

SUR LA PLACE PUBLIQUE



Photo : Bart Everson

SUIVI DES PRISES DE POSITION

GOUVERNANCE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le projet de loi n° 98 (Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel), sur lequel l'OAQ s'était prononcé à l'été 2016, a été adopté le 6 juin. Plusieurs dispositions de la loi entraîneront des changements pour l'OAQ et ses membres. L'Ordre en effectue présentement l'analyse afin de les mettre en œuvre et d'informer les architectes de leurs nouvelles obligations. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

TRAVAUX BÉNÉVOLES DE CONSTRUCTION

L'OAQ a commenté le Projet de règlement concernant les travaux bénévoles de

construction dans une lettre envoyée le 8 juin à Dominique Vien, ministre du Travail. L'Ordre y reconnaît l'intérêt de permettre le travail bénévole dans certaines circonstances afin que des citoyens puissent, par exemple, repeindre une salle de classe de leur enfant ou qu'un propriétaire bricoleur puisse rénover son triplex avec l'aide de ses proches. Par contre, l'Ordre s'inquiète notamment du fait que des personnes sans qualification ni assurance puissent intervenir sur l'enveloppe de bâtiments publics, comme les hôpitaux, les collèges et les écoles. Isolation, ignifugation, maçonnerie, portes et fenêtres sont au nombre des éléments qui devraient être réservés aux travailleurs qualifiés.

DALLE-PARC DE L'ÉCHANGEUR TURCOT

Le retour de la dalle-parc dans les plans de reconstruction et de réaménagement de l'échangeur Turcot à Montréal fait toujours l'objet d'une mobilisation. Le 11 juin, à l'initiative de plusieurs organismes, dont le Conseil régional de l'environnement, un rassemblement a eu lieu à cet effet sur le site de l'échangeur, et une pétition signée par plus de 10 000 personnes a été transmise au gouvernement. Ce lien, d'abord promis, puis retiré du projet, devait permettre aux piétons et cyclistes de circuler entre les quartiers limitrophes. Il représente environ 1 % du budget total.

En décembre dernier, Nathalie Dion, présidente de l'OAQ, avait signé avec 60 personnalités et représentants d'organismes une lettre ouverte au premier ministre Philippe Couillard réclamant le maintien de cette composante du projet.

Plusieurs élus, dont le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, et le maire de Montréal, Denis Coderre, se sont également prononcés pour que le transport actif soit pris en compte. Le ministre des Transports, de la

Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Laurent Lessard, a cependant repoussé toute décision concernant la dalle-parc à la fin des travaux.

MUNICIPALITÉS

Le 15 juin, les députés ont adopté le projet de loi n° 122 (Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs). Ce projet de loi autorise l'abolition des référendums en matière d'urbanisme pour les villes qui se dotent d'une politique de participation publique. Par ailleurs, les règles entourant les contrats sont profondément modifiées. Les municipalités auront notamment la possibilité de les octroyer de gré à gré jusqu'à concurrence de 100 000 \$, alors que ce seuil était auparavant fixé à 25 000 \$.

Rappelons que l'OAQ avait déposé un mémoire lors de l'étude du texte en commission parlementaire et qu'il s'est associé au mémoire présenté par l'alliance ARIANE. Il y exprimait son opposition à l'abolition des référendums tant qu'une réflexion n'aura pas été menée sur les processus de concertation locale et plaiderait pour un accompagnement des municipalités en ce qui concerne l'octroi des contrats.

ÉNERGIE

Le gouvernement a publié le 26 juin le premier plan d'action 2017-2020 de la Politique énergétique 2030, au sujet duquel l'OAQ était intervenu lors de consultations préalables. Ce plan comprend une liste de 42 mesures, dont un « projet de démonstration d'une maison intelligente et solaire » par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Par ailleurs, l'organisme Transition énergétique Québec, qui doit mettre en place les cibles déterminées par le gouvernement, entame ses activités.

PAGEAU
MOREL



UN ENGAGEMENT DURABLE



Ingénierie mécanique et électrique

Montréal • Gatineau

RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

Le promoteur du projet de Réseau électrique métropolitain (REM), CDPQ Infra, s'est engagé à mettre en place un comité d'intégration architecturale, urbanistique et paysagère, comme l'a recommandé le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en écho à une proposition de l'OAQ et d'Héritage Montréal. Le 5 juillet, Nathalie Dion, a rencontré à ce propos Jean-Marc Arbaud, directeur général adjoint de CDPQ Infra. Rappelons que le gouvernement québécois a formellement autorisé le projet en mai dernier. Le projet de loi n° 137, qui contient plusieurs dispositions pour permettre au projet d'aller de l'avant dans les conditions et les délais prévus, devrait être adopté dès la rentrée parlementaire.

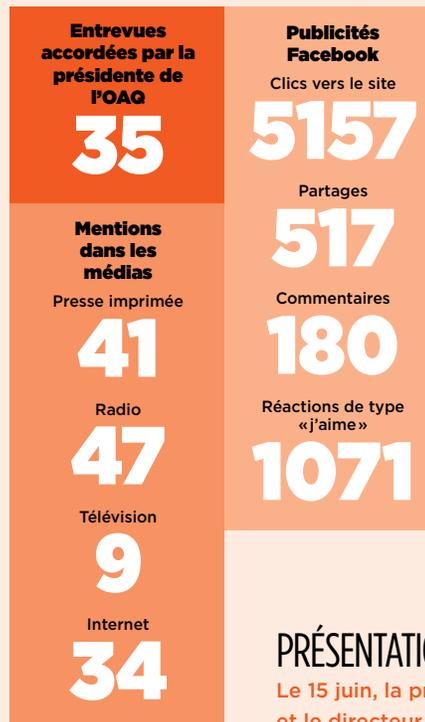
MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE

L'alliance ARIANE, à laquelle participe l'OAQ, a déposé le 15 août un mémoire lors de la consultation menée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sur la future Politique de mobilité durable. En plus de demander l'adoption d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les signataires réitèrent l'importance de bien localiser les bâtiments détenus ou financés par le gouvernement et d'augmenter les budgets alloués aux transports collectifs et actifs. Ils recommandent aussi le recours à l'approche internationale « Éviter–Transférer–Améliorer », soit – dans l'ordre – éviter les déplacements motorisés en favorisant des aménagements urbains plus denses, transférer les déplacements vers des modes collectifs ou actifs et améliorer l'empreinte carbone des véhicules.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'ARCHITECTURE

CONVERSATION PUBLIQUE : BILAN MÉDIATIQUE

La tournée de conversations publiques pour une politique québécoise de l'architecture menée au printemps dernier a récolté une couverture médiatique appréciable. Voici un aperçu de la compilation remise par la firme Morin Relations Publiques, mandatée pour effectuer les relations de presse de la démarche :



POLITIQUE CULTURELLE

Le 27 juin, le ministère de la Culture et des Communications a rendu public son projet de politique québécoise de la culture. À la grande satisfaction de l'OAQ, les engagements qu'on y trouve englobent le lancement de travaux en vue d'une stratégie gouvernementale pour la qualité architecturale, des pratiques exemplaires en matière de gestion des biens patrimoniaux de l'État et une place accordée à la culture dans les projets d'aménagement. Ces aspects, qui restent à définir, font écho à certaines recommandations que l'OAQ avait faites dans le mémoire qu'il a déposé en juin 2016, lors d'une première ronde de consultations menée par le ministère. Au moment de mettre sous presse, l'Ordre élaborait sa réaction au projet de politique culturelle en vue des consultations publiques devant s'achever le 6 septembre.

PRÉSENTATION À QUÉBEC

Le 15 juin, la présidente de l'OAQ, Nathalie Dion, et le directeur général, Jean-Pierre Dumont, ont présenté le projet de politique québécoise de l'architecture devant le Réseau des développeurs de Québec, un regroupement informel de gens d'affaires du domaine de l'immobilier de la région de la capitale.



**RÉSEAU
ESPACE-BOIS**

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE
SUR LE MATÉRIAU BOIS



DÉVELOPPEZ VOS
COMPÉTENCES SUR
L'UTILISATION DU BOIS
DANS LA CONSTRUCTION
NON RÉSIDENNELLE
ET MULTIFAMILIALE.

ATELIERS | WEBINAIRES | PROGRAMME COURT | COLLOQUES | MISSIONS

DEVENEZ MEMBRE : uqac.ca/espace-bois

- Accédez gratuitement à nos contenus enregistrés
- Bénéficiez de tarifs spéciaux sur nos activités de formation continue

Une initiative financée par :



SUR LA PLACE PUBLIQUE



GROUPE DE TRAVAIL

PONT CHAMPLAIN

Le comité d'experts pour la qualité visuelle du nouveau pont Champlain, dont fait partie Nathalie Dion, demeure un interlocuteur actif dans la poursuite de cette réalisation. À la dernière réunion, le 27 avril, le comité et l'architecte danois Poul Ove Jensen ont ainsi pu commenter la proposition d'éclairage présentée par le consortium qui exécute les travaux.

Futur pont Champlain, Montréal,
DISSING+WEITLING architecture, Arup et Provencher Roy
Illustration: DISSING+WEITLING architecture

ÉVÈNEMENTS

DIVERS

JURY ET REMISE DE PRIX

- Le 15 mai, lors des Grands Prix du génie-conseil québécois, Nathalie Dion a remis un prix de la catégorie Bâtiment structure au projet de la tour des Canadiens (architectes: Lemay; ingénieurs: SDK et associés). L'évènement, organisé par l'Association des firmes de génie-conseil, vise à mettre en lumière l'ingénierie derrière les meilleures réalisations et à récompenser l'innovation.
- La présidente de l'Ordre était membre du jury du 27^e concours Énergia, organisé par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME). Ce concours récompense les innovations en matière d'efficacité énergétique dans 14 catégories. La soirée de remise des prix a eu lieu le 31 mai dernier. 

MAISON
DE L'ARCHITECTURE
DU QUÉBEC

L'ARCHIFÊTE 150/375^E

Sous le thème Habiter Ville-Marie, l'architecture actuelle d'ici est célébrée toute l'année au fil de mille occasions d'échanges entre concepteurs et résidents !



www.archifetemaq.org



Programmation officielle



Québec
Montréal



Photographe: Eric Gervais
Architecte: Jubinville et Associés Architectes

Un bois sans maintenance pour une architecture contemporaine

Parklex[®]
www.parklex.com

En Association avec Engineered Assemblies Inc.

www.engineeredassemblies.com



Tel: 514 347 7263

Email: info@engineeredassemblies.com

Unissons l'art de la conception à l'expertise de la construction

UN PRODUIT LUCRATIF



L'efficacité est cruciale pour assurer votre réussite et la rentabilité de votre entreprise.

La technologie d'attaches à vis brevetée FUSION STONE a été conçue spécifiquement dans un but d'efficacité. Grâce à ce système facile à utiliser et rapide à installer, vous pourrez terminer vos projets plus rapidement sans devoir utiliser les processus de maçonnerie traditionnels, techniques et compliqués.

Notre assurance-qualité et la garantie à vie que nous offrons vous permettent de passer plus rapidement et en toute confiance d'un projet à un autre, car vous saurez que vos clients sont satisfaits et resteront satisfaits.



www.fusionstone.ca

1, 2 et 3 : SLUM, projet de fin d'études de Guillaume Fournier. Il s'agit d'une structure d'occupation informelle pour entreprises émergentes destinée à être complétée par ses occupants, comme pourrait la concevoir un architecte.

BOURSE DU COLLÈGE DES PRÉSIDENTS **ZOOM SUR LA VILLE INFORMELLE**

En juin dernier, l'OAQ a remis la bourse du Collège des présidents à Guillaume Fournier, candidat à la maîtrise en architecture à l'Université Laval. Cette bourse est décernée chaque année à un finissant en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études. Le jury était constitué de Jacques Reeves, d'André Bourassa et de Bernard McNamara, tous trois anciens présidents de l'Ordre.

Le projet de voyage présenté par le lauréat s'intitule « La ville informelle : vers une approche incrémentale de l'architecture ». Il vise l'exploration d'espaces urbains vacants investis par des acteurs qui ont peu de moyens, mais beaucoup d'ambition et de créativité. Zones industrielles, bâtiments abandonnés ou terrains situés sous des bretelles d'autoroutes, ces territoires permettent l'éclosion d'activités, d'événements et de sous-cultures qui donnent lieu à des constructions temporaires susceptibles de se consolider. Plus largement, le projet de voyage vise à explorer un important paradoxe : celui du rôle de l'architecte dans un environnement caractérisé par l'absence de planification formelle. Guillaume Fournier prévoit un itinéraire qui le mènera à Berlin, Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Bruxelles, Amsterdam et Londres. ©

1



2



3

LE CENTRE
DE FORMATION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**LEADER EN
CONCEPTION INTÉGRÉE.
CONSULTEZ
NOS FORMATIONS
SPÉCIALISÉES :**
CFDD.ULAVAL.CA

RÉSERVEZ TÔT
ET ÉCONOMISEZ
10%

Formateur PCI de la
Société québécoise
des infrastructures
Québec

UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences et de génie
Formation continue

Mapefloor^{MC} CPU

Solutions de systèmes avancées pour
les revêtements de sol industriels

- Mapefloor CPU/TC
- Mapefloor CPU/Cove
- Mapefloor CPU/HD
- Mapefloor CPU/MF
- Mapefloor CPU/RT
- Mapefloor CPU/SB

La gamme *Mapefloor CPU* de MAPEI comprend des chapes ainsi que des chapes d'usure protectrices à base de ciment et de polyuréthane pour sols, de diverses épaisseurs, textures et couleurs, spécialement conçues pour respecter les exigences d'hygiène et de sécurité actuellement en vigueur pour l'utilisation dans l'industrie des aliments et des boissons.

Les chapes et chapes d'usure *Mapefloor CPU* peuvent être appliquées à l'horizontale ou à la verticale, offrant des surfaces parfaitement continues, antidérapantes, faciles à nettoyer et imperméables aux liquides et aux huiles. Elles résistent aux produits chimiques, aux contraintes mécaniques, aux chocs thermiques, à l'abrasion et aux impacts causés par l'équipement lourd.

Pour de plus amples renseignements concernant les produits *Mapefloor CPU*, communiquez avec le Service à la clientèle au 1 800 42-MAPEI (1 800 426-2734).



PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER

LES GRANDS MOYENS

Le sort des professionnels formés à l'étranger fait régulièrement la manchette depuis quelques mois. Sensible à leur réalité, l'OAQ s'organise pour bien accueillir les personnes concernées.

Sébastien Desparois*



Des 148 architectes admis à l'Ordre en 2016-2017, près du tiers, soit 43, ont été formés à l'extérieur du Québec, dont 36 à l'extérieur du Canada. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochaines années, dans la foulée de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) que négocie actuellement le Regroupement des ordres d'architectes canadiens avec le Conseil des architectes d'Europe.

L'intégration des professionnels formés à l'étranger soulève deux enjeux d'importance. D'une part, la reconnaissance de la formation et des qualifications professionnelles se révèle parfois ardue, que ce soit pour des raisons financières ou administratives. D'autre part, une fois cette reconnaissance accordée, rien ne garantit l'accès et l'intégration à l'emploi des personnes touchées.

Conscient de ces difficultés, l'OAQ agit de plusieurs façons pour mieux comprendre le phénomène et concevoir des solutions appropriées.

FORMATION ET RÉFLEXION

Grâce à une subvention de 172 450 \$, dont l'octroi a été confirmé en mai dernier par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), l'Ordre prévoit élaborer une plateforme de cours en ligne destinée en priorité aux architectes formés à l'étranger. Cette somme permettra également de mettre en place des outils de réflexion sur la pratique professionnelle qui découleront du référentiel de compétences. Il s'agira d'un questionnaire d'autoévaluation permettant à

l'architecte ou au candidat à la profession de déterminer les compétences qu'il doit acquérir ou parfaire et d'une politique de développement professionnel continu qui complètera le règlement sur la formation continue obligatoire.

Le 6 juin, l'Ordre a participé à une journée de réflexion organisée par un comité mixte regroupant le Conseil interprofessionnel du Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Trois sujets étaient à l'ordre du jour : le projet IPOP, offert par Emploi-Québec et le MIDI, portant sur l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger qui lui sont dirigées par un ordre professionnel; la modernisation du système de sélection des immigrants professionnels par le MIDI; le recours au microcrédit communautaire pour combattre le taux élevé de décrochage suscité par des verdicts de reconnaissance partielle d'ordres professionnels du Québec. Alimenté par l'apport des

différents ordres qui étaient présents, le comité mixte poursuit ses travaux.

Les 15 et 16 juin, l'Ordre a participé à la conférence multidisciplinaire internationale « L'accès aux professions réglementées à l'épreuve de la mobilité internationale », organisée par le Partenariat d'analyse sur les professions réglementées : inclusion, citoyenneté, accès (PAPRICA). Cette conférence a donné lieu à des échanges constructifs, et l'équipe de la pratique professionnelle en a profité pour tisser des liens avec des collaborateurs du milieu de la recherche qui pourront éventuellement l'accompagner dans ses activités d'admission des professionnels formés à l'étranger.

Dans les années qui viennent, l'atterrissage au Québec devrait donc se faire plus en douceur. ●

**Sébastien Desparois est directeur de la pratique professionnelle à l'OAQ.*

PART DES DIPLÔMÉS DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ADMIS À L'OAQ*



* Candidats admis en vertu d'une reconnaissance basée sur l'équivalence d'un diplôme obtenu à l'étranger, ou sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec.

DÉFI 2030

Suivant l'adhésion de l'OAQ au Défi 2030, *Esquisses* présente dans chaque numéro un projet qui fait écho aux objectifs de cette démarche internationale. Rappelons que le Défi 2030 vise à éliminer, d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments. Il comporte également un volet aménagement qui prend en compte le transport.

[architecture2030.org/
2030_challenges/](http://architecture2030.org/2030_challenges/)

CONCOURS MORPH.O.POLIS SI J'AVAIS PAS D'CHAR

Transformer les principales artères de nos villes en parcs linéaires d'où les voitures individuelles seraient exclues, une idée farfelue? Pas selon les gagnants du prix Morph.o.polis 2017.

Coup d'œil sur un concept plein d'avenir.

Gabrielle Anctil

Imaginez une ville où les principales voies de circulation seraient converties en parcs, ne laissant qu'une seule voie de transit pour des véhicules autoguidés offerts sur demande. Quand ils seraient inutilisés, ces véhicules se gareraient d'eux-mêmes dans des tours bordant la rue. Imaginez en plus que ces voies relierait entre eux tous les parcs de la ville, guidant les habitants d'un espace vert à un autre. Monde futuriste? Rêve improbable?

Pas selon l'équipe multidisciplinaire formée de la firme Zaraté + Lavigne Architectes et du Collectif Escargo, spécialisé en art public, qui a remporté la première place au concours international d'idées Morph.o.polis 2017 en présentant cette vision, intitulée Cano. Créé en 2015, Morph.o.polis s'inscrit dans le mouvement suscité lors de la COP21 et de la consultation VertMTL sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Pour la deuxième année de cette compétition, les équipes étaient invitées à soumettre des projets permettant de repenser les transports collectifs à Montréal.

Dans le monde de Cano, tout est pensé en fonction d'une mobilité douce. Les véhicules autoguidés, des voiturettes appelées « éoles », circulent à moins de 30 km/h le long de voies verdies, les « coulées ». Ils se stationnent dans des « moulins », qui se doublent de fermes verticales dont les produits sont vendus dans des épiceries au rez-de-chaussée. L'hiver, des pistes de ski de fond offrent une autre option pour les déplacements. « Nous voulions présenter une mobilité qui soit plaisante », explique Julie Parenteau, enseignante, artiste et membre du Collectif Escargo.



FLUIDIFIER LE TRANSPORT

La vision de l'équipe derrière Cano permet surtout de rêver à une ville moins congestionnée. « Avec Cano, il n'y a presque plus de voitures individuelles sur les routes », résume Maxime Brosseau, architecte chez Zaraté + Lavigne. Selon lui, c'est tant mieux : « Il est urgent qu'on mette en place des moyens de déplacement plus efficaces. Une voiture reste stationnée la majorité du temps ! Les éoles, elles, sont utilisées au maximum de leur potentiel. » Josée Bérubé, architecte chez Provencher Roy et membre du jury de Morph.o.polis, voit dans l'idée des éoles une solution innovante au problème des voitures en ville. Selon elle, il s'agit d'un complément aux transports en commun actuels alliant la flexibilité des systèmes d'autopartage et la facilité d'utilisation des applications de taxi sur demande.

Non seulement moins de voitures sur les routes, mais aussi plus de verdure est l'un des grands objectifs de Cano. « Les arbres des coulées filtrent l'air, les espaces verts permettent une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Cette verdure permettra à des animaux et à des pollinisateurs d'habiter la ville », s'enthousiasme Laurent Roy, chargé de projet chez Zaraté + Lavigne. Pour Josée Bérubé, le verdissement est un élément essentiel du projet : « Nous avons besoin de plus de verdure dans les centres. Les coulées vertes offrent une solution qui s'insère dans le tissu urbain. »

Bien que leur projet ait surtout pour but de repenser les transports, les membres de l'équipe ont aussi souhaité qu'il fasse rayonner Montréal à l'international. Selon Julie Parenteau, les tours prévues pour abriter les véhicules y contribueraient : « Ça pourrait être un élément caractéristique de la ville. »



PORTÉE RÉALISTE

L'équipe lauréate croit sincèrement que son projet, tout imaginaire qu'il soit, pourrait être implanté dans les rues de la métropole : « Une semaine après que nous avons déposé Cano, la Ville de Terrebonne a annoncé un projet pilote d'autobus sans conducteur. La technologie qui permettra à Cano de prendre forme existe déjà ! » s'emballa Pierre-Yves Diehl, designer au Collectif Escargo.

Pour Josée Bérubé, le projet est surtout porteur d'avenir : « Le défi des prochaines années pour les villes sera de trouver une façon d'intégrer plusieurs formes de mobilité. Au final, l'idée de Cano est simplement de prendre des technologies qui sont à nos portes et de s'en servir pour repenser la ville. » Karyna St-Pierre, architecte paysagiste au Collectif Escargo, renchérit : « On n'a rien inventé, tout est déjà là. Il suffit de s'en servir. »

PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2017

La période de mise en candidature est maintenant terminée. Voici les dates importantes à retenir!

26 SEPTEMBRE
Dévoilement
des projets finalistes

26 SEPTEMBRE
AU 26 OCTOBRE
Vote en ligne pour
le Prix du public

11 OCTOBRE
Marathon d'architecture
de Montréal
Théâtre Plaza

25 OCTOBRE
Marathon d'architecture
de Québec
Séminaire de Québec

8 NOVEMBRE
Remise des prix
Centre des sciences de Montréal

oaq.com/
pea

Présentateur principal



TD Assurance

Commanditaire important



Parrains de prix



BIOMIMÉTISME S'INSPIRER DE LA NATURE

Chauffer un bâtiment quand il fait froid et le climatiser quand il fait chaud ne sont pas les solutions les plus optimales du point de vue durable.

*Observer la nature permet de faire mieux,
comme nous l'enseigne le biomimétisme.*

Andréane Girard*

Organisation géométrique
de l'*Aloe polyphylla*

À Harare, au Zimbabwe, le centre commercial Eastgate, inauguré en 1996, consomme 90 % moins d'énergie qu'un bâtiment moyen grâce à un système de ventilation qui imite celui d'une termitière. Son architecte, Mick Pearce, a également collaboré avec la Ville de Melbourne et la firme DesignInc pour concevoir l'immeuble de bureaux Council House 2, achevé en 2006, dont l'enveloppe réagit à la chaleur comme le font les pétales d'une fleur.

Ces deux bâtiments font appel au biomimétisme, qui se définit comme l'art d'appliquer aux choses le génie des espèces vivantes. Cette approche est à l'origine de quelques inventions : le Velcro, par exemple, a été inspiré par le fruit de la fleur de bardane, qui s'agrippe par ses poils. Les tissus

hydrophobes, eux, s'inspirent de la feuille de lotus, sur laquelle l'eau peut perler.

DES SYSTÈMES PERFECTIONNÉS

Au fil de l'évolution, les êtres vivants ont atteint un haut degré de sophistication, explique Stéphane Boucher, ingénieur, conseiller en innovation et formateur chez Biomimetech. « Seules les espèces championnes ont survécu, et la plupart y sont parvenues grâce à des stratégies adaptatives de survie efficaces et très évoluées. »

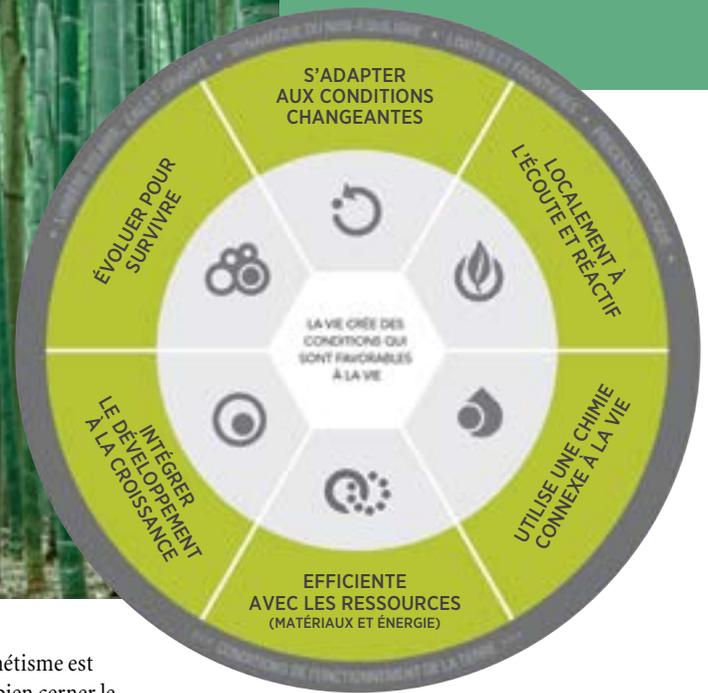
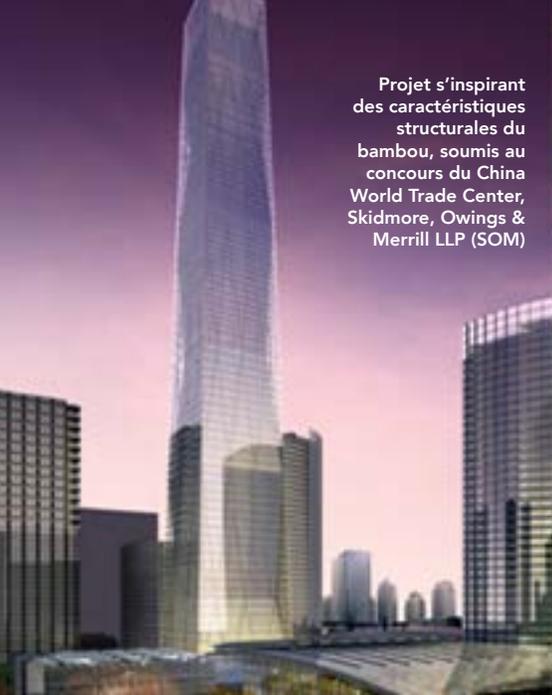
Le biomimétisme est une discipline émergente, ajoute-t-il. « Actuellement, seulement 10 % de ce qu'on crée est basé sur l'observation de la nature. » Or, celle-ci pourrait offrir des solutions pour contrer les problèmes environnementaux liés à l'activité humaine. « Sachant que le bâtiment, de sa

conception à sa démolition, est la cause de 38 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada¹, un changement de modèle qui permettrait une meilleure efficacité énergétique ne serait que bénéfique. »

Les certifications LEED apparues dans les dernières années sont un premier pas dans la bonne direction, note Stéphane Boucher. Mais si on vise un bâtiment régénératif, c'est-à-dire qui redonne à la nature ce qu'il lui a fait perdre, il reste beaucoup de chemin à parcourir. Et les principes de la vie peuvent grandement nous servir dans l'élaboration d'un bâtiment qui fait partie d'un tout plutôt que de constituer une finalité en soi.

Michel Grimard, architecte associé chez ADN Architecte, estime que l'observation de la nature devrait guider nos réflexions :

Projet s'inspirant des caractéristiques structurales du bambou, soumis au concours du China World Trade Center, Skidmore, Owings & Merrill LLP (SOM)



Les principes de la vie, selon la firme de consultants en biomimétisme Biomimicry 3.8

« Actuellement, on conçoit contre l'environnement au lieu de s'y adapter. Le climat change, mais on bâtit toujours avec le même type d'enveloppes qui nécessite plusieurs couches de matériaux – le revêtement, l'isolant, la structure, etc. –, alors qu'on pourrait trouver un matériau pour les remplacer. La nature est complexe dans son organisation, mais optimale dans son économie de moyens et, surtout, très efficace pour permettre la survie des espèces. »

Si l'évolution technologique des dernières décennies a fini par éloigner l'humain de la nature, ce dernier peut-il maintenant recourir à la technologie pour s'en rapprocher? « Tout à fait, dit Stéphane Boucher. On connaît suffisamment la nature pour s'en inspirer et, avec la technologie, on peut étudier les structures et les processus du monde vivant de façon très poussée pour réutiliser ses modèles. »

TROUVER L'ESPÈCE CHAMPIONNE

Aux États-Unis et en Europe, quelques architectes, comme Michael Pawlyn, Jerry Tate et Nicolas Vernoux-Thélot, recourent au biomimétisme. Au Québec, ce n'est pas encore le cas. « On s'imagine que, pour faire une conception biomimétique, on doit multiplier le budget par dix. En fait, les coûts supplémentaires sont moins élevés qu'on le croit, puisque la nature a déjà fait la recherche et le développement pour nous », soutient Stéphane Boucher. On peut d'ailleurs trouver beaucoup d'information à cet effet dans des bases de données en ligne, comme AskNature.

La méthodologie du biomimétisme est rigoureuse : d'abord, il faut bien cerner le besoin, la fonction et le contexte. Ensuite, il s'agit de trouver une espèce qui vit dans un contexte semblable et qui utilise la fonction correspondante. Une fois l'espèce championne déterminée, il faut comprendre son fonctionnement, c'est-à-dire son mécanisme biologique. Par la suite, on procède au transfert technologique, qui permet d'appliquer le principe au problème en cause.

Dans l'univers du biomimétisme, la transdisciplinarité est importante. Les projets qui s'en réclament ont donc avantage à recourir au processus de conception intégrée afin de faire intervenir des biologistes ou d'autres spécialistes.

Certes, toute cette démarche nécessite du temps de conception en sus, mais l'exercice est rentable à long terme, croit Michel Grimard, à plus forte raison si on tient compte du cycle de vie du projet.

L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER

L'architecte se dit confiant quant à l'avenir du biomimétisme : « Le mouvement actuel est propice à un changement de paradigme. Des préoccupations écologiques bien réelles font surface, et on se doit d'avoir une certaine humilité qui nous permettra d'admettre que d'autres espèces ont des choses à nous apprendre. »

Comment faire entrer le biomimétisme dans les mœurs au Québec? « Il suffit de réaliser un ou deux exemples probants, et les gens

vont prendre le pas. Personne ne peut être contre une solution plus efficace et plus durable. On a besoin d'être bousculé au Québec. Le bâtiment durable, c'est plus que des matériaux performants. »

1. Zimmerman, A. 2006. *Guide sur le processus de conception intégrée*, Société canadienne d'hypothèques et de logement. p. 18.

* Responsable, Communication et stratégies marketing, au CFDD

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Centre de formation en développement durable offre cet automne une activité de formation en ligne de sept heures sur le biomimétisme. Cette dernière aborde les grands principes et la méthodologie propres à cette science, et fournit des exemples d'applications concrètes issues de différents domaines, dont celui du bâtiment durable.

AMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS VOIE D'AVENIR

Pour de nombreuses personnes âgées, traverser une intersection tient du parcours du combattant. De meilleurs aménagements et l'établissement de circuits plus sécuritaires réduiraient les risques de collision et favoriseraient la marche, démontre une recherche montréalaise.

Jean-François Venne

À Montréal, environ les deux tiers des piétons heurtés par une voiture à une intersection sont des personnes âgées, selon la Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal. De quoi leur donner envie de rester chez elles... ou de se déplacer en voiture!

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'usage de la voiture et favoriser les déplacements à pied ou à vélo pour améliorer la santé publique sont des préoccupations omniprésentes dans nos sociétés. Elles posent

la question de la sécurité des marcheurs et des cyclistes, notamment aux intersections », lance Sébastien Lord. Ce chercheur en aménagement de l'Université de Montréal s'est intéressé à la sécurité des piétons âgés, souvent les plus vulnérables.

L'originalité de ses travaux de recherche tient à la méthode employée. La plupart des études sur ce sujet procèdent par observation. Les chercheurs scrutent les traversées d'un certain nombre de piétons, puis dressent des constats. Sébastien Lord a été plus loin, en soumettant

plusieurs piétons âgés à un questionnaire, sur place, immédiatement après leur traversée. Ses conclusions tiennent donc compte des perceptions des premiers intéressés.

En 2014, son équipe et lui ont observé plus de 2000 traversées d'intersection à Montréal, en banlieue et en région. Ils ont aussi fait passer 200 questionnaires.

L'AMÉNAGEMENT EN CAUSE

Les résultats font ressortir trois déterminants de la sécurité des piétons : leur



fprofessionnels.com

Actionnaire de
Financière des professionnels
depuis 1986.



Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

APPUYEZ VOTRE ENTABLEMENT FINANCIER SUR DES COLONNADES SOLIDES.

PLANS ET ASSEMBLAGE INCLUS.

CONSULTEZ DES EXPERTS QUI VOUS COMPRENNENT.
1 844 866-7257



FINANCIÈRE DES
PROFESSIONNELS

GESTION DE VALEURS

comportement, la complexité de l'intersection et son aménagement. En ce qui a trait au comportement, les gens sont plus ou moins prudents selon leur perception des risques. Une petite portion des personnes interviewées prenaient des risques sans en être conscientes, comme traverser ailleurs qu'aux endroits réservés à cet effet, ce qui augmente leur vulnérabilité. Les personnes âgées peinant à se déplacer adoptaient aussi certains comportements risqués. La plupart concentraient leur attention sur la chaussée, afin d'éviter de tomber, et ne regardaient donc pas la circulation.

Bien sûr, la complexité d'une intersection augmente le péril : il est plus ardu de franchir une route à six voies qu'un sens unique à une voie. Or, l'aménagement compte aussi pour beaucoup. « Il est possible, en aménageant les intersections, de réduire les risques et d'inciter les piétons à des comportements prudents », soutient le chercheur. Heureusement, les solutions à cet égard sont souvent simples. Par exemple, lorsque le marquage au sol d'une traversée est clair et propre, les piétons ont tendance à le suivre plutôt que de marcher où bon leur semble.

Franchir une rue plus étroite est aussi moins risqué, ce qui milite, selon Sébastien Lord, en faveur de l'aménagement de saillies de trottoir ou de terre-pleins larges et accueillants. En effet, les personnes âgées sont nombreuses à traverser les plus grandes artères en deux temps, mais se retrouvent souvent isolées sur un étroit terre-plein, dans une position précaire.

Certaines municipalités mènent déjà des expériences en matière d'aménagement piétonnier aux intersections. L'arrondissement montréalais de Rosemont-La Petite-Patrie teste, par exemple, des trottoirs qui traversent carrément la rue. Les piétons ont tendance à les suivre pour franchir les intersections, ce qui est plus prudent. Surélevés, ces trottoirs font aussi office de dos d'âne, incitant les automobilistes à ralentir.

PARCOURS SÉCURITAIRES

« Il est impensable d'aménager parfaitement toutes les intersections et de les rendre absolument sécuritaires, concède toutefois Sébastien Lord. Les décideurs devraient d'abord se concentrer sur l'établissement de parcours favorables à la marche utilitaire. »

Ainsi, le réaménagement des intersections pourrait être ciblé à des endroits stratégiques, près de commerces, de bibliothèques ou d'établissements de soins de santé, par exemple. Cela permettrait aux piétons de suivre des parcours sécuritaires pour se rendre là où ils ont besoin d'aller. De tels aménagements auraient aussi l'avantage de concentrer les piétons, notamment les plus âgés, à certains endroits. Et plus il y a de piétons massés à une intersection, plus les automobilistes sont vigilants.

Mais pour déterminer quels endroits viser en priorité, il faut bien comprendre pourquoi les gens choisissent de marcher et où ils vont. « Les gens ne se déplacent pas de la même manière, ni pour les mêmes raisons, sur Le Plateau-Mont-Royal et à Blainville », illustre le chercheur. C'est le sujet qui le préoccupe, désormais. Son équipe et lui mènent à présent des entrevues auprès de personnes âgées afin d'établir leurs déplacements et leurs itinéraires. Il espère que les données recueillies permettront d'établir des circuits conviviaux, qui inciteront encore plus de gens à opter pour la marche. ☺



Schluter®-DITRA-HEAT-DUO

Membrane de désolidarisation avec atténuation sonore et isolant thermique intégrés

ATTÉNUATION SONORE

- Atténuation des bruits d'impact dans les assemblages plancher-plafond, idéale dans des constructions à niveaux multiples
- 20 points Δ IIC supplémentaires, d'après le test ASTM E2179 pour un assemblage collé de carrelage en porcelaine

ISOLATION THERMIQUE

- Réduction de la perte de chaleur dans le substrat, pour un chauffage plus rapide
- Chauffage jusqu'à 70 % plus rapide sur substrats de béton; 20 % plus rapide sur substrats de bois

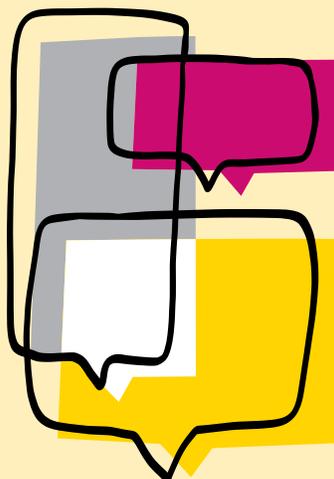
PLANCHERS CHAUFFANTS

- Intégration facile des câbles du système de plancher chauffant
- Pas besoin de recouvrir les câbles chauffants d'un auto-nivelant

www.schluter.ca

Pour connaître tous les détails de la garantie, veuillez consulter la page Web schluter.ca/garantie.





FORUM POUR UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE L'ARCHITECTURE

Définissons ensemble
l'architecture du Québec

Jeudi 28 septembre 2017
Palais des congrès de Montréal

Conférence d'ouverture

Politique municipale
de l'architecture

L'exemple de Vejle,
au Danemark

- Henrik Stjernholm, architecte
à l'origine de la première
politique municipale de l'architecture
au Danemark

Panel animé par Stéphan Bureau

Politiques de l'architecture
à l'étranger

Les exemples de la France et
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Chantal Dassonville, architecte, directrice
générale adjointe, Cellule architecture,
Fédération Wallonie-Bruxelles
- Patrick Bloche, rapporteur,
à l'Assemblée nationale française,
du rapport ayant mené à la Stratégie nationale
pour l'architecture

Ateliers thématiques de discussion

- Commande publique
et qualité architecturale
- Développement durable
- Participation et
sensibilisation citoyennes
- Patrimoine

Tarifs

- Architectes: 120 \$ + taxes (six heures de formation continue reconnues par l'OAQ)
- Stagiaires en architecture et grand public: 40 \$ + taxes
- Étudiants: 30 \$ + taxes

L'inscription comprend l'accès à toutes les activités, les pauses-café, le buffet du midi
et le cocktail dînatoire de clôture.

Programme
et inscription
oaq.com/forum



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Commanditaire présentateur

TD Assurance

Commanditaire émérite

cecobois

Centre d'expertise
sur la construction
commerciale en bois

POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE **À notre tour**

En 2017, le rêve d'une politique québécoise de l'architecture est plus vivant que jamais. À quoi ressemblerait ce fameux texte? Les participants de la tournée de conversations publiques que vient de mener l'OAQ en ont esquissé les grandes lignes. Pour l'inspiration et les leçons, on peut aussi se tourner du côté des pays déjà dotés de telles politiques. On retient que ce chantier en est un de dialogue, de sensibilisation et de mise en commun d'expertises diverses en vue de créer des milieux de vie qui répondent durablement aux besoins et aux aspirations de la population.





TOURNÉE DE CONVERSATIONS PUBLIQUES

Ouvrir la discussion

Du 14 mars au 6 juin 2017, l'OAQ a mené, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, une tournée de conversations publiques portant sur son projet central, l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture. Bilan d'un exercice qui a contribué à mettre l'architecture à l'ordre du jour des préoccupations citoyennes.

Christine Lanthier

Le vent siffle violemment à travers le toit du monastère des Augustines, à Québec, sous lequel les représentantes de l'OAQ et de l'Institut du Nouveau Monde (INM) attendent les participants à la première soirée de conversation publique sur une politique québécoise de l'architecture. La tempête, qui s'annonce monstre, découragera-t-elle les citoyens de prendre part au rendez-vous? Vers 18 h 10, la salle compte finalement une cinquantaine de participants. Les organisatrices sont soulagées. La séance peut commencer.

Après avoir visionné une vidéo explicative, les participants, réunis en petits groupes de cinq ou six personnes, sont invités à parler de ce qui leur plaît et leur déplaît dans leur environnement bâti. Puis l'animatrice, Liane Morin,

de l'INM, propose aux participants d'imaginer ce qu'ils feraient s'ils étaient « ministre de l'Architecture ». Les commentaires et les idées fusent, tant de la part des architectes que des représentants d'associations et de simples citoyens. À chaque table, un secrétaire désigné note les interventions, qui seront ensuite résumées devant l'assemblée lors des deux plénières de la soirée.

Dans les semaines qui ont suivi, le même processus s'est répété dans 12 autres villes. Au total, incluant la participation en ligne, plus de 500 personnes ont pris part à la discussion. La démarche visait à échanger avec le grand public sur la nécessité, pour le Québec, d'adopter une politique de l'architecture, comme l'ont déjà fait plusieurs

pays, régions et villes, notamment en Europe. Comme le disait la présidente de l'Ordre au début de chaque soirée, « Cette politique n'est pas encore écrite. C'est au gouvernement de l'écrire. Ce que nous pouvons faire ensemble, c'est le convaincre d'aller de l'avant et susciter un foisonnement d'idées pour améliorer la qualité de l'architecture au Québec. »

Malgré la distance qui les sépare, les participants des différentes municipalités ont émis des propos somme toute convergents. Le rapport préparé par l'Institut du Nouveau Monde dresse une série de constats qui font preuve de l'aspiration du public à une architecture mieux planifiée, dans un souci de mieux-être collectif. →



QUESTIONS POSÉES AUX PARTICIPANTS

En quoi l'architecture influe-t-elle sur votre quotidien ?

- Qu'est-ce que vous appréciez dans les bâtiments et les lieux publics qui vous entourent ?
 - Que changeriez-vous ?
- Quels projets de développement vous inquiètent et pourquoi ?
 - Quels sont ceux qui vous enthousiasment et pourquoi ?

Si vous étiez « ministre de l'Architecture », que feriez-vous...

- pour améliorer la qualité des bâtiments – esthétique, fonctionnalité, durabilité ?
- pour diminuer l'empreinte écologique des constructions ?
- pour mieux guider les donneurs d'ouvrage ?
- pour préserver et mettre en valeur le patrimoine et les paysages ?
- pour améliorer l'aménagement du territoire ?
- pour prendre en compte l'avis des usagers, des habitants ?

VILLES VISITÉES / NOMBRE DE PARTICIPANTS

Québec
50

Rouyn-Noranda
24

Saguenay
42

Rimouski
37

Sherbrooke
34

Longueuil
34

Drummondville
18

Saint-Jérôme
35

Laval
28

Joliette
32

Trois-Rivières
26

Montréal
116

Gatineau
27

Discussion en ligne
43

Total des participants
546

« Il y a un équilibre à trouver entre la réglementation rigoureuse et l'espace pour la créativité, l'innovation. »

Participants à la conversation publique de Drummondville



POUR UNE ARCHITECTURE DISTINCTIVE

D'emblée, les participants ont désigné ce qui leur déplaît dans leur environnement bâti, en particulier la répétition excessive des mêmes modèles de maisons, « laquelle crée un paysage d'une uniformité déconcertante » au sein d'un même quartier, voire d'une ville à l'autre, peut-on lire dans le rapport de l'INM. La même critique a été faite à l'égard des ensembles de grandes surfaces commerciales situés en périphérie des villes.

Pour contrer cette monotonie, plusieurs ont dit souhaiter mettre de l'avant une architecture typiquement québécoise qui se distinguerait tant par l'emploi de matériaux locaux que par une judicieuse adaptation au climat nordique. Le souci de l'intégration harmonieuse des bâtiments à leur environnement a aussi été exprimé à plusieurs reprises, que ce soit par des rappels de matériaux, le respect des proportions du bâti existant ou encore des aménagements extérieurs liés à l'espace public ou au paysage.

QUESTIONS D'URBANISME

La conversation publique a permis de rappeler que les enjeux liés à l'architecture sont intimement liés à ceux qui concernent l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Au cœur des préoccupations : la place accordée à l'humain, trop souvent relégué au second plan par rapport à l'automobile. Autre souhait récurrent : bénéficier de quartiers plus mixtes, que ce soit sur les plans social ou fonctionnel. Cette mixité va de pair avec la densité du cadre bâti, laquelle permet d'éviter l'étalement urbain et ses désavantages, notamment la dépendance à l'automobile et l'empiètement sur les terres agricoles et les milieux naturels. Certains projets à caractère densificateur inquiètent pourtant, en raison de leur démesure par rapport au paysage environnant et à l'échelle humaine. C'est le cas de plusieurs projets de tours, en particulier Le Phare, à Québec.

INCLUSION ET CONVIVIALITÉ

Les participants de toutes les villes visitées ont insisté sur l'importance d'un environnement bâti favorisant le transport collectif et actif, à la fois pour stimuler la convivialité des espaces publics et contribuer à la réduction des émissions de CO₂.

Autre doléance unanime : l'accès à des espaces publics de qualité en toutes saisons. Les participants ont dit rêver de design urbain innovant, de verdure et de lieux de rencontre, en particulier le long des berges du fleuve Saint-Laurent et d'autres cours d'eau, trop souvent occupées par des propriétés privées. De tels aménagements permettraient en outre de mettre en valeur l'architecture environnante et les paysages locaux.

En raison de nombreuses lacunes constatées dans le domaine de l'accessibilité universelle, certains participants ont aussi souligné l'importance de bonifier la formation des architectes en la matière afin que ceux-ci aillent au-delà des exigences du Code de construction.

PATRIMOINE

« L'actuelle absence de vision, qui entraîne des pertes regrettables de bâtiments patrimoniaux, inquiète les participants », signale également le rapport de l'INM. Globalement, on souhaite un meilleur accompagnement des propriétaires de bâtiments patrimoniaux, assorti d'incitatifs financiers et d'une réglementation plus sévère. La formation de comités d'experts pour éclairer les décideurs, la création de répertoires patrimoniaux et la diffusion des bonnes pratiques ayant cours dans la province ou ailleurs ont aussi été évoquées.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Les participants qui se sont exprimés sur le thème de l'empreinte écologique des bâtiments ont insisté sur la notion d'habitat passif, c'est-à-dire sur le fait d'orienter, de fenestrer et d'isoler un bâtiment en fonction de

l'ensoleillement et des vents dominants pour qu'il recoure le moins possible aux systèmes énergivores que sont le chauffage et la climatisation. La géothermie représente une autre avenue à considérer pour diminuer la consommation d'énergie.

Si l'évolution du cadre bâti en matière d'efficacité énergétique est souhaitée, les participants ont exprimé des avis divergents quant à la manière de procéder. Certains voudraient que les normes en vigueur s'inspirent de certifications telles que LEED, alors que d'autres privilégieraient des mesures incitatives, comme des subventions, ou dissuasives, comme la taxation de la consommation énergétique excessive.

Enfin, le recyclage de bâtiments existants a souvent été désigné comme une voie à privilégier par rapport à la construction neuve. En plus de sauvegarder le patrimoine, cette option réduit la consommation de matériaux et la production de matières résiduelles, tout en contribuant à la densification.

SENSIBILISATION

Toutes ces préoccupations renvoient à la notion de qualité architecturale, laquelle dépend bien sûr des architectes, mais aussi d'une panoplie d'acteurs, qu'il s'agisse des élus, des donneurs d'ouvrage, des promoteurs, des entrepreneurs et de la population en général. Il vaudrait donc la peine, selon les participants, que les pouvoirs publics favorisent les activités de sensibilisation pour élever le niveau des connaissances générales en la matière.

Ces activités pourraient prendre plusieurs formes selon les publics visés : cours pour les élèves du secondaire; contenus grand public (émissions de télévision, chroniques, critiques); guides de bonnes pratiques pour les élus, les fonctionnaires, les promoteurs et les entrepreneurs. Le contact direct avec des réalisations architecturales exemplaires représente aussi une forme de sensibilisation →

« On aime lorsqu'il y a un fil conducteur entre le milieu et le construit. »

Participants à la conversation publique de Saguenay



« Ce que nous apprécions dans les bâtiments et les lieux publics qui nous entourent, c'est lorsqu'il y a possibilité de s'approprier les espaces (...) de s'y identifier. »

Participants à la conversation publique de Montréal

« Les politiciens devraient avoir une vision à plus long terme et plus d'ensemble. »

Participants à la conversation publique de Saint-Jérôme

« Un ministère de l'Architecture pourrait aider à faire comprendre comment l'architecture affecte nos vies. »

Participants à la conversation publique de Québec



« Il faut favoriser les bâtiments multigénérationnels au détriment des résidences pour personnes âgées, et rendre les quartiers fonctionnels (épicerie, pharmacie, écoles). »

Participants à la conversation publique de Trois-Rivières



« Un inventaire patrimonial gardé à jour (local, régional, national) et des incitatifs fiscaux pour la conservation des bâtiments et des maisons anciennes. »

Participants à la conversation publique de Longueuil

« Favoriser l'accessibilité piétonne et limiter l'accès automobile au centre-ville. »

Participants à la conversation publique de Saguenay



« Faciliter l'accès aux lacs et aux berges, les promouvoir. »

Participants à la conversation publique de Sherbrooke

« Le bâtiment le plus écologique est celui qui existe déjà. »

Participants à la conversation publique de Rimouski



« L'architecture contemporaine doit mettre en valeur le patrimoine. »

Participants à la conversation publique de Rimouski



« Il faut développer des plateformes numériques en lien avec les projets ou des assemblées délibérantes à raison de quatre à six fois annuellement. »

Participants à la conversation publique en ligne

efficace, ont souligné certaines personnes. Plusieurs architectes ont par ailleurs noté la nécessité de mieux faire connaître leur rôle dans la population.

DES PROCESSUS À BONIFIER

Pour planifier leurs projets en tenant compte des impératifs de qualité, les donneurs d'ouvrage devraient intégrer des architectes dans leurs propres équipes, ont suggéré les participants. Un groupe a même suggéré la création d'une équipe d'architectes itinérante pour évaluer les projets des donneurs d'ouvrage qui ont moins de ressources, comme les petites municipalités.

Les participants ont aussi souligné l'importance d'améliorer les processus de participation citoyenne existants de manière à « impliquer les citoyens tout au long du projet, plus particulièrement en amont ». Ils estiment que cet aspect devrait être régi par une réglementation claire, efficace et fondée sur les pratiques reconnues dans le domaine.

Mais pour l'heure, un constat fait consensus : la règle du « plus bas soumissionnaire » dans l'octroi de contrats publics est un obstacle à la qualité architecturale, puisqu'elle pousse les architectes à réduire le temps qu'ils accordent à la conception et à la recherche des meilleures solutions. Si le critère du prix peut subsister dans le choix des soumissionnaires, il ne devrait pas être décisif. En outre, plusieurs architectes ont exprimé leur frustration devant des délais de conception souvent trop courts, tous types de projets confondus.

VISION D'ENSEMBLE

Il a été maintes fois déploré que l'aménagement immobilier, au Québec, est surtout assujéti aux intérêts des promoteurs. Pour faire en sorte qu'il reflète davantage les besoins des milieux concernés, les participants s'entendent pour réclamer une vision d'ensemble et à long terme en matière d'aménagement du territoire, tant à l'échelle provinciale que régionale ou municipale. « En ce sens, une politique nationale de l'architecture, ou encore une politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire, comme de nombreux participants l'ont suggéré, représenterait un véhicule intéressant pour amorcer le changement nécessaire », affirme le rapport de l'INM.

Voilà qui confirme l'hypothèse que l'OAQ voulait vérifier : le temps est venu pour le Québec de faire évoluer son architecture. 🍷

Le rapport intégral peut être consulté à <https://tinyurl.com/bilan-tournee-pqa>



Promenade de la Rivière-aux-Sables,
Saguenay, Génivel-BPR
Photo: Gratiem Tremblay



Pavillon Lassonde du Musée national
des beaux-arts du Québec, Québec,
OMA Architecture P.C. et Provencher
Roy Architectes
Photo: Bruce Damonte



Future passerelle
Normandie, Longueuil,
Cardin Ramirez Julien
Image: Cardin Ramirez
Julien



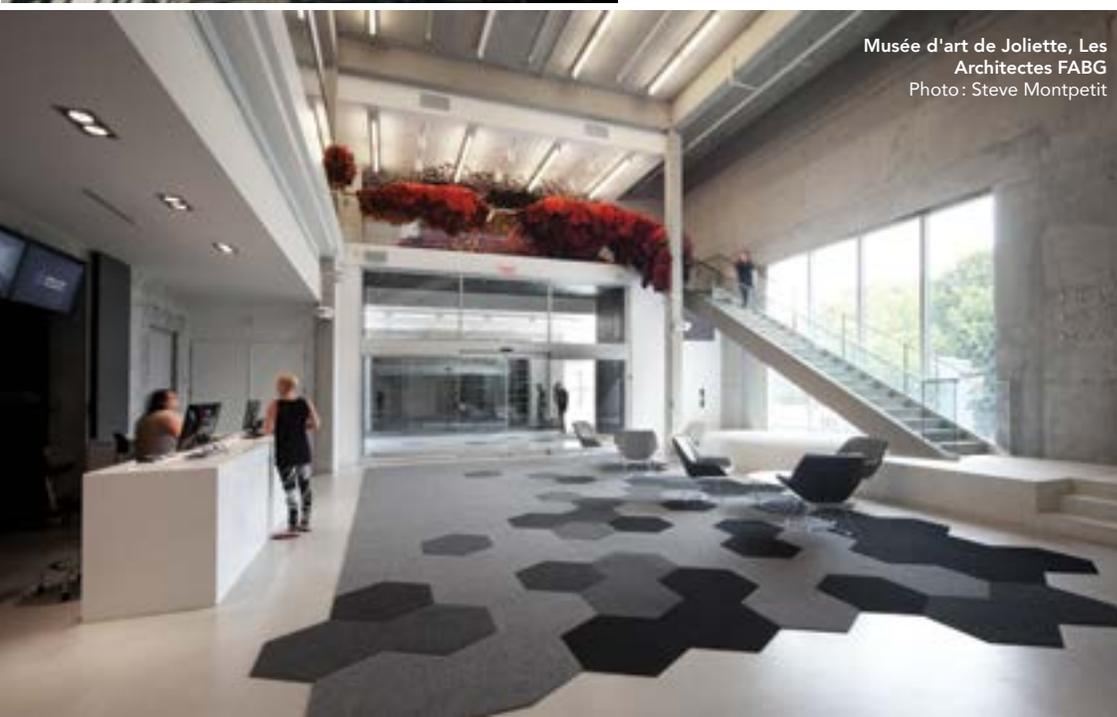
Promenade du Lac-des-Nations, Sherbrooke
Photo: Destination Sherbrooke



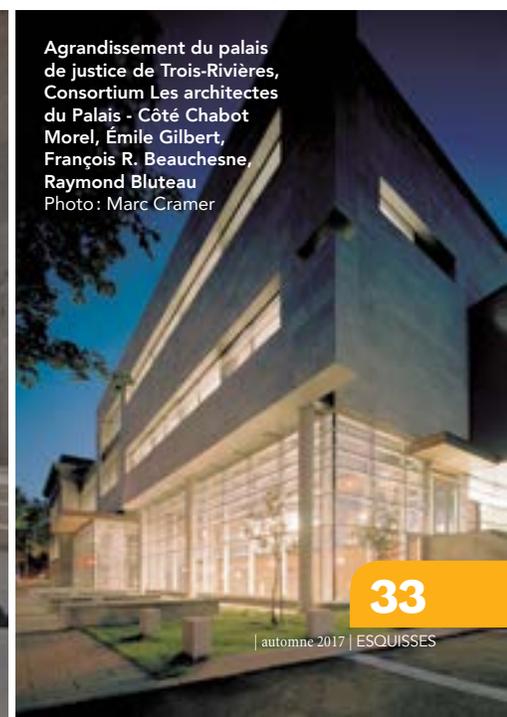
Salle de spectacles Desjardins-Telus,
Rimouski, Dan Hanganu Architectes
et Proulx et Cyr architectes
Photo: Michel Brunelle

Cote d'amour

Dans chaque ville visitée, les participants ont affiché un engouement particulier pour certains espaces publics et bâtiments de leur région. Voici quelques-uns de ces chouchous.



Musée d'art de Joliette, Les
Architectes FABG
Photo: Steve Montpetit



Agrandissement du palais
de justice de Trois-Rivières,
Consortium Les architectes
du Palais - Côté Chabot
Morel, Émile Gilbert,
François R. Beauchesne,
Raymond Bluteau
Photo: Marc Cramer

CHRISTIAN SAVARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VIVRE EN VILLE

« Durant les 15 dernières années, mon travail m'a amené partout au Québec pour y donner des conférences ou travailler avec des urbanistes, des élus, des architectes, des citoyens sur l'aménagement des milieux de vie. Partout, une chose fait l'unanimité, le désir d'avoir accès à pied aux services du quotidien – épicerie, école, CPE, restaurant... »

Lettre à *La Presse*, 30 avril

Voix multiples

Des personnalités publiques et des experts éclairés ont pris part à la conversation publique, que ce soit lors de la tournée, à la suite de la sollicitation d'*Esquisses* ou par l'entremise du quotidien *La Presse*, qui a relayé les questions de l'OAQ à ses lecteurs. Voici des extraits de leurs propos.

Christine Lanthier

FRANÇOIS CARDINAL, ÉDITORIALISTE

« La toute première décision comme ministre de l'Aménagement et de l'Architecture? Spontanément, la priorité irait au diktat du plus bas soumissionnaire. À son abolition, en fait, tant cette règle fait des dégâts au Québec. Il est franchement absurde qu'encore aujourd'hui, une loi force les élus à choisir le projet le moins cher plutôt que le meilleur! »

Éditorial *La Presse*, 19 mars

GÉRARD BEAUDET, PROFESSEUR
TITULAIRE À LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

« La première tâche qui m'incomberait à titre de ministre d'État au Territoire et à l'Architecture serait de présenter à l'Assemblée nationale du Québec un livre vert [qui] reconnaîtrait d'emblée que l'aménagement du territoire québécois est, dans toutes ses déclinaisons – urbanisme, architecture, architecture de paysage, design urbain, génie civil, aménagement rural et agroforestier –, un des principaux ancrages de l'identité collective et une responsabilité politique et citoyenne partagée. »

Lettre à *La Presse*, 19 mars

ALAN DESOUSA,
MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT
DE SAINT-LAURENT, À MONTRÉAL

« Je souhaite ardemment que tous les programmes concernant les bâtiments du gouvernement du Québec et des instances qu'il finance tiennent compte des notions de qualité architecturale et des exigences du développement durable. Ces valeurs devraient se refléter dans la conception et la réalisation, sachant que si cela représente des coûts additionnels, ils sont récupérables au fil des ans. Ces lieux augmentent la qualité de vie des citoyens et agissent comme une bougie d'allumage pour favoriser le redéveloppement dans les secteurs qui sont visés. À Saint-Laurent, nous en avons d'excellents exemples, comme le Centre de transport Stinson, l'école Trésor du Boisé et la bibliothèque du Boisé. »

Propos recueillis par *Esquisses*

**CATHERINE HAREL BOURDON,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DE MONTRÉAL**

« Pour mieux prendre en compte l'avis des usagers, des citoyens, des habitants, il faut valoriser la participation citoyenne dans la conception des espaces publics. Si j'étais ministre de l'Architecture, je ferais en sorte que ce soit au cœur du programme de développement parce qu'il faut partir des besoins des citoyens. À la CSDM, on mène beaucoup d'actions de concertation dans nos milieux. On veut améliorer cet élément et se doter d'outils supplémentaires, mais ça prend des ressources et du temps... »

Propos recueillis par *Esquisses*

**ALBANIE MORIN, PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS
POUR LA QUALITÉ DANS LA
CONSTRUCTION**

« Une plus grande implication des architectes lors de l'élaboration des habitations contribuerait sûrement à une amélioration du parc résidentiel neuf ou rénové, notamment en ce qui a trait à la qualité des aménagements intérieurs, à une meilleure utilisation de l'espace, à une plus grande diversification des quartiers résidentiels ainsi qu'à de meilleurs projets en ce qui a trait aux qualités urbanistiques de ceux-ci. »

Lettre adressée à la présidente de l'OAQ

**FRANÇOIS DUFAUX,
PROFESSEUR À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

« Mon collègue Pierre Thibault, avec son livre *Et si la beauté rendait heureux ?*, a eu une couverture publique. Ce genre de sensibilisation, on arrive à le faire de façon générale et, dans un sens, ça peut aider l'idée d'une politique de l'architecture. Le problème c'est que, quand on va vouloir l'articuler concrètement, on va faire face à un barrage de gestionnaires, d'ingénieurs, de comptables qui vont demander des chiffres. Et tant qu'on va leur arriver avec la beauté et qu'on n'aura pas de chiffres, ils vont nous trouver vraiment sympathiques, mais un peu insignifiants. »

Propos recueillis par *Esquisses*

JEAN-RENÉ DUFORT, ANIMATEUR

« [...] je remarque qu'à Montréal, mon "beau" implique la plupart du temps des vieux édifices des années 60 et 70. C'est l'époque où l'audace semblait permise à Montréal. J'espère que nous retrouverons rapidement le plaisir d'investir dans le beau. Car le beau de qualité reste longtemps beau "même après 50 ans". »

Lettre à *La Presse*, 4 juin

**DOMINIQUE POIRAT, ARCHITECTE ET DIRECTRICE DU SERVICE
D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE, ALMA**

« En France, j'ai eu l'occasion de visiter des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, qui sont rattachés aux départements – l'équivalent de nos MRC. Ils travaillent à développer une architecture contemporaine de qualité et à valoriser le patrimoine naturel et urbain en plus d'accompagner les habitants dans la définition des projets locaux. Ils font un travail extraordinaire de sensibilisation. Si on avait une telle structure, ça aiderait grandement à la mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti au Québec. »

Propos recueillis par *Esquisses*

**SOPHIE LANCTÔT,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SOCIÉTÉ LOGIQUE**

« Si j'étais ministre de l'Architecture, que ferais-je pour améliorer la qualité des bâtiments ? Le Code de construction est perçu comme un objectif à atteindre alors que c'est un minimum en deçà duquel on ne doit pas construire. Il faut renverser cette culture du minimum. En m'inspirant de LEED, je mettrais en place un programme de certification "Durabilité, fonctionnalité et esthétique" basé sur des critères de performance (incluant l'accessibilité universelle, bien sûr !) ainsi que des incitatifs financiers (fiscaux ou autres) pour les propriétaires de bâtiments ayant obtenu la certification. Améliorer la qualité des bâtiments, ça passe inévitablement par la commande du client. Il faut que ce dernier y trouve son bénéfice. » 

Propos recueillis par *Esquisses*

FRANCE

Rester jeune à 40 ans

On ne bâtit pas un cadre propice à la qualité architecturale comme on construit une cabane! Entre avancées majeures et embûches, petit bilan de la Loi française de 1977 sur l'architecture, qui célèbre cette année quatre décennies d'existence.

Leslie Doumerc

Le bel élan de la Loi de 1977 ne doit pas se perdre! Tel était le mot d'ordre du colloque organisé en janvier dernier pour faire un état des lieux, 40 ans plus tard, de ce texte majeur pour la profession d'architecte en France.

« Dans les années 1970, les relations étaient extrêmement tendues entre architectes et représentants de l'État. Elles se sont aujourd'hui apaisées. Mais cela ne doit pas empêcher la profession d'être en mouvement! » affirme Manuelle Gautrand, la nouvelle présidente de l'Académie d'architecture, qui accueillait l'évènement place des Vosges à Paris. Si cette loi, axée sur les trois notions majeures que sont l'intérêt public, la valeur culturelle de l'architecture et l'importance d'en assurer la qualité, a fait son petit bout de chemin, pas question de se reposer sur ses lauriers!

VENTS CONTRAIRES

Stratégiquement, la Loi de 1977 a mal choisi son moment pour naître. Avec l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, en 1979, et de Ronald Reagan aux États-Unis, l'année suivante, la mode est à la fin de l'État providence et à la dérégulation.

L'une des volontés premières du législateur était de généraliser le recours à l'architecte pour que les constructions de qualité se ramifient sur l'ensemble du territoire. Seulement, voilà, le texte, façonné en 1977

pour un État centralisé, a vite trébuché sur une réforme nationale majeure: la vague de décentralisation enclenchée dès 1982. « On a clairement raté une marche à ce moment-là. Trop rapide et mal accompagnée, la décentralisation a été synonyme de moins-disant architectural », regrette Cristina Conrad, architecte-urbaniste et architecte-conseil de l'État.

Selon Françoise Fromonot, architecte critique à l'ENSA Paris-Belleville, le texte a été sauvé d'une mort prématurée par l'affirmation qui figure au début de son article 1: « L'architecture est une expression de la culture. » Dès l'arrivée de François Mitterrand à la présidence, en 1981, Jack Lang, ministre de la Culture, a bouleversé le système traditionnel de la commande en architecture. Le nouveau ministre croyait que l'argent public devait servir à des constructions de qualité et que toutes les idées devaient rivaliser équitablement. « Dans les années 1980, l'architecture publique s'est beaucoup mieux comportée. On a fait des concours partout et pour tout », analyse Françoise Fromonot. « C'est aussi l'âge d'or du logement social en France », ajoute Cristina Conrad, qui souligne la multiplication des chantiers d'habitations à loyer modéré (HLM) pendant cette période.

BILAN MITIGÉ

Il résulte de ces courants opposés une répartition inégale de la qualité architecturale entre les régions et les villes françaises, selon la



Paper Cloud, Studio 3A, Festival des Architectures vives, Montpellier
Photo : ©photoarchitecture.com

LOI DE 1977

- **Présentation de l'architecture comme une expression de la culture et de la notion d'intérêt public qui en découle.**
- **Responsabilisation des maîtres d'ouvrage à cet égard.**
- **Affirmation du rôle de l'architecte dans la construction, le patrimoine, le paysage, l'environnement.**
- **Responsabilisation de l'architecte et précision des conditions dans lesquelles s'exerce le droit de construire.**
- **Création des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)**
- **Obligation de recourir au concours d'architecture pour les commandes publiques.**

sensibilité des élus à la question. Par exemple, la Bretagne est bien outillée pour s'équiper de meilleurs bâtiments alors que la Somme n'est pas encore en éveil. À une exception près : la Ville d'Amiens, dont la préfecture s'illustre avec un programme d'urbanisme élaboré par Bernard Huet et la restructuration de sa citadelle par Renzo Piano. « Le problème, c'est que beaucoup de constructions échappent encore au recours à l'architecte, non obligatoire pour les seuils peu élevés, les réhabilitations, les bâtiments agricoles », poursuit Cristina Conrad, qui pointe un autre effet pervers de la loi : « Avec l'anonymat du concours, le dialogue entre le maître d'ouvrage et l'architecte a été supprimé. De plus, les promoteurs de logements sociaux, qui jusqu'à tout récemment n'étaient pas tenus de passer par les concours, optaient le plus souvent pour la conception-réalisation via des partenariats public-privé (PPP). Dans ces conditions, il est difficile de défendre la qualité générale, car l'architecte devient subordonné à un promoteur. » En parallèle, le logement, qu'on considérait comme un bien patrimonial, est de plus en plus vu comme un bien financier et fiscal.

Lors du colloque, Philippe Laurent, maire de Sceaux, au sud de Paris, et secrétaire général de l'Association des maires de France, a plaidé pour un renforcement du lien architecte-élu, que les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) créés par la loi de 1977 ont bien enclenché. L'objectif : que l'architecture s'intègre mieux à la culture populaire. « Aujourd'hui, on parle encore de l'architecture comme de l'exception. Un monument extraordinaire, c'est de l'architecture, des logements sociaux, ce n'est

pas de l'architecture ! » a-t-il ironisé. L'élu va plus loin en soutenant que la qualité architecturale passera avant tout par les ambitions que voudra se donner la société en matière de développement durable : « Nous n'avons pas fait beaucoup de progrès en 40 ans, à force de mettre dans la tête des gens qu'il valait mieux habiter une maison à quatre façades qu'un appartement en cœur de ville. »

ÉTAPE PAR ÉTAPE

Comme le dira Maryvonne de Saint Pulgent, présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication : « Une loi n'est jamais qu'une étape, c'est rarement une conclusion. » En 1985, la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (« loi MOP ») s'ajoute aux mesures de la Loi de 1977. Il a fallu ensuite attendre octobre 2015 pour qu'une Stratégie nationale pour l'architecture (SNA) soit présentée sur la place publique (voir « Rénover l'architecture », *Esquisses*, hiver 2015-2016, p. 26). Or, le contexte n'est pas si serein. En témoigne la présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, Catherine Jacquot, qui se souvient que les négociations ont été émaillées de diatribes contre la profession, notamment de la part des géomètres-experts et des constructeurs de maisons individuelles, qui acceptaient mal que les architectes « empiètent » sur leur terrain. Reste que la feuille de route est ambitieuse et englobe une pléthore de sujets interministériels (économie, villes et éducation, entre autres).

Cette stratégie débouchera sur la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au

patrimoine (« loi LCAP »), votée en juillet 2016. Censé corriger les insuffisances de la Loi de 1977, ce texte marque une avancée significative pour la qualité architecturale dans des domaines où on n'y avait pas accès, comme la maison individuelle, désormais assujettie au recours obligatoire à l'architecte au-delà de 150 m², ou les zones d'« aménagement concerté », expression utilisée en France pour désigner une opération publique d'aménagement urbain. Le texte de loi souligne en outre la valeur patrimoniale de toute construction, aussi modeste soit-elle.

« Quasiment toutes les dispositions discutées ont été acceptées ! » se réjouit Patrick Bloche, à l'origine de la SNA et de la loi LCAP. Fier de ses « bébés », le député est toutefois loin de crier au miracle. Il suggère plutôt de passer d'une culture de la règle à une culture de l'objectif, notamment en matière de transition énergétique. « Se munir d'un socle est inévitable, mais des normes trop précises tuent l'élan créatif. Il n'y a qu'à constater la routine de nos logements régis par des normes d'accessibilité ! Il faut aussi pouvoir permettre de déroger à la loi. »

Pour sa part, le président de la Société française des architectes, Pablo Katz, souligne un changement récent dans la perception citoyenne de l'architecture, guidée par la multiplication des médias spécialisés et des émissions grand public, du succès des portes ouvertes d'agences d'architectes et de maisons contemporaines. « Et, au niveau scolaire, pourquoi pas un apprentissage de l'architecture au même titre que le dessin ou la musique ? » plaide-t-il, suivi par Françoise Fromont, qui évalue qu'une politique d'enseignement de l'architecture dans les écoles françaises changerait la donne en une génération.

En somme, la loi c'est une chose, mais il n'y a pas que la loi. C'est sur cette note que Manuelle Gautrand a conclu cette journée de table ronde : « Il est primordial pour la profession d'aller au-delà [...] des contours législatifs pour regarder comment l'architecture se pratique aujourd'hui, et de faire comprendre ce qu'elle est capable d'apporter. » ●

Passerelle Claude Bernard, Paris, DVVD
Photo : Luc Boegly

LETTONIE

À l'est, du nouveau

Les guides touristiques vantent la Lettonie comme une destination de nature et de patrimoine. Sa nouvelle politique nationale de l'architecture devrait assurer l'avenir de cette réputation.

Leslie Doumerc

Conversion d'un ensemble industriel en complexe résidentiel de 62 logements - Gypsum Factory (phase II), Riga, Zaigas Gailis Birojs
Photo: Ansis Stark



Les Lettons aiment rappeler que leur pays compte parmi les plus verts de la planète. Vue du ciel, la Lettonie ressemble effectivement à une immense forêt jouxtant les plages de sable fin de la mer Baltique.

À y regarder de plus près, les villes et villages conjuguent une architecture éclectique mêlant chalets modestes, bâtiments de styles divers – roman et gothique du 13^e siècle, néoclassique, art nouveau, modernisme soviétique – et constructions contemporaines. Une véritable ligne du temps à ciel ouvert !

Il faut dire que huit siècles d'histoire séparent les maisons traditionnelles en bois des façades de verre de la nouvelle bibliothèque nationale de Lettonie en plein cœur de Riga, sa capitale (voir *Esquisses*, hiver 2016-2017, p. 46). La construction de ce bâtiment emblématique, au coût de 240 M\$, a d'ailleurs suscité un débat public sur la façon d'intégrer le folklore à la modernité. D'où la nécessité grandissante d'établir une feuille de route pour préserver le patrimoine et construire l'avenir de ce pays de deux millions de résidents, 10 fois plus petit que la France avec ses quelque 65 000 km².

PRISE DE CONSCIENCE

« Jusqu'à il y a une dizaine d'années, il n'y avait pas vraiment d'intérêt de la part du public et des architectes pour une Politique nationale de l'architecture (PNA) », avoue Janis Dripe, aujourd'hui expert en architecture au ministère de la Culture. La sortie du bloc soviétique, en 1991, avait certes marqué une prise de conscience, mais l'entrée du pays dans l'Union européenne (UE), en 2004, a catalysé une volonté d'affirmation devant un plus grand ensemble. « Cela a accéléré notre envie d'adopter une législation pour protéger notre héritage culturel et architectural, en plus d'élaborer nos propres plans d'aménagement pour Riga et les autres grandes villes. »

Il reste que, dès le milieu des années 1990, le gouvernement letton entre dans une phase de tâtonnements et de glanage d'inspiration auprès des pionniers européens en matière de PNA (Pays-Bas, Norvège, Danemark, Suède, France, Estonie, etc.). Tradition nordique oblige, le voisin finlandais aura une influence déterminante. En 1999, alors que la Finlande préside l'UE, son premier ministre, Paavo Lipponen, impulse la création d'un Forum européen des politiques architecturales (FEPA), dont le premier rendez-vous aura lieu en 2001, sous la présidence

française cette fois. La même année, le Conseil de l'Europe adopte une résolution sur la qualité architecturale qui se révélera par la suite très inspirante pour l'équipe de rédaction de la PNA lettone.

Mise sur pied en 2008 par le ministère de la Culture, cette équipe était dirigée par Janis Dripe, alors maître architecte de la ville de Riga, et composée d'architectes, d'académiciens et de représentants des institutions publiques. Peu contraignant, le texte issu de leurs travaux a été adopté – sans difficulté – par le gouvernement pour la période 2009-2015.

ESPRIT DE COLLABORATION

L'équipe de Janis Dripe a tenu à ce que le document revête un caractère plutôt général et consensuel : qui peut s'opposer à une architecture de qualité ? Le texte rappelle l'importance de l'environnement bâti et précise le rôle de l'architecture dans le développement durable du pays. Stratégiquement, il établit surtout des alliances formelles et pragmatiques entre le ministère de la Culture et l'Association des architectes de Lettonie. Cette collaboration donnera naissance au Conseil national des architectes et à la création, en 2011, d'une deuxième école d'architecture au sein de RISEBA, l'une des plus importantes universités du pays, qui attire des étudiants lettons comme internationaux.

Mais pas question de s'arrêter en si bon chemin ! Après 2015, le gouvernement letton modifie ce premier jet pour l'intégrer de façon plus large à Lettonie créative, une feuille de route qui détermine les grandes orientations qui s'appliquent à tous les domaines de la création. « Dans cette continuité, nous avons commencé à élaborer un projet de loi sur l'architecture, que nous prévoyons rendre public d'ici la fin de 2017. Celui-ci reconnaîtra notamment l'architecture comme un secteur de l'industrie créative et intégrera les aspects artistiques, fonctionnels, technologiques, sociaux, économiques et écologiques de l'environnement spatial au sens large », avance Dzintra Purvina, responsable de la division des industries créatives pour le ministère de la Culture.

En attendant la loi, cette stratégie collaborative a déjà permis de concrétiser des actions proposées par les architectes. Sur le plan national, citons la création du Prix d'architecture de Lettonie, un événement annuel qui vise à faire connaître les meilleurs travaux au grand public tout en incitant

à l'excellence architecturale. Dans le même esprit, le programme « Skolnieks Petnieks Pilsetnieks » (Élèves, explorateurs et citoyens) a été imaginé par la nouvelle Association des jeunes architectes pour guider les enfants dans leur compréhension de l'environnement bâti. Enfin, la mise en place d'un pavillon balte, conjointement avec l'Estonie et la Lituanie, a permis le rayonnement de la Lettonie à la Biennale internationale d'architecture de Venise en 2016.

SUR LE TERRAIN

En pratique, toutefois, la PNA semble manquer de dents. C'est du moins ce que pense Davis Gasuls, architecte à Riga pour l'agence Zaigas Gailis Birojs. Il dit douter parfois du réel pouvoir du Conseil national des architectes : « Son avis n'est pas toujours pris en compte, comme dans le cas de cette loi sur la construction votée en 2014 qui nous impose de produire des certificats énergétiques pour tous les projets d'architecture. Cette réglementation est très bonne pour les nouveaux bâtiments, mais pas parfaitement adaptée aux délicats travaux de rénovation du patrimoine historique », pense-t-il.

Heureusement, d'autres structures compensent les limites de la réglementation. Il cite en exemple le Conseil du centre historique de Riga, relié à l'UNESCO. Il s'agit d'une des rares organisations qui évaluent les projets en fonction de leur qualité architecturale, y compris leur impact sur l'espace public.

Mais globalement, l'architecte reconnaît que la sauce commence à prendre et que la nouvelle PNA a fait avancer les choses, notamment dans les changements du système de certification des architectes, ainsi qu'en matière de développement durable : « Les Lettons sont de plus en plus enclins à trouver des solutions énergétiques efficaces pour leurs maisons. Je remarque aussi une nette prise de conscience dans le domaine de l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées. »

Promouvoir la qualité architecturale pour améliorer la qualité de vie de tout un chacun, c'est le credo de la délégation lettone qui s'est rendue en mars dernier à Malte pour la rencontre du FEPA. Sa mission, comme chaque année depuis 2004 : glaner les bonnes idées venues d'ailleurs pour tenter de les appliquer à la morphologie du pays. Janis Dripe et son équipe sont rentrés les valises pleines de nouveaux concepts qui façonneront sans doute le patrimoine letton de demain. ☺

PROBLÈMES À L'ORIGINE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE EN LETTONIE :

- **Qualité du cadre bâti compromise par les lacunes de la réglementation en vigueur**
- **Absence d'une politique harmonisée et d'une gestion coordonnée du développement du secteur de l'architecture**
- **Niveau de compréhension insuffisant, chez les décideurs et dans la société en général, quant au rôle de l'architecture dans la création de milieux de vie de qualité**
- **Nécessité de préciser le positionnement de l'architecture comme discipline intersectorielle dans la résolution de problèmes liés à la construction et à l'aménagement**
- **Retard, voire déclin, de la recherche et de l'expérimentation en architecture, attribuable au manque de financement**

Adapté d'un extrait de l'ébauche des lignes directrices élaborées par le groupe de travail mis sur pied par le ministère de la Culture et dirigé par Janis Dripe, 2008.



SUISSE ET ALLEMAGNE

Culture fédératrice

Et si, plutôt que par la législation, le bien construire passait par la sensibilisation ? Voilà le leitmotiv de la Baukultur – ou culture du bâti – qui se diffuse en Suisse et en Allemagne depuis une quinzaine d’années. Pour le moment, les résultats sont plutôt probants.

Leslie Doumerc

Bordée par le Danube, la ville allemande de Ratisbonne (Regensburg en allemand) est sujette à des inondations fréquentes. Vers 2008, municipalité, ingénieurs, architectes, architectes paysagistes et citoyens se sont alliés pour remédier à la situation. Le résultat de leur collaboration est à la fois convivial et efficace : une dalle blanche organisée en paliers se fond dans le paysage pour donner naissance à un nouvel espace public longeant le rivage. Une

solution bien plus inspirée que le projet d’endiguement de la rivière préalablement imaginé !

Bien planifier et bien construire en tablant sur une mise en réseau des acteurs du bâti et une sensibilisation accrue des citoyens, voilà le credo de la Baukultur. Cette approche fait le lien entre des exigences architecturales élevées et la prise en considération des aspects sociaux, économiques et écologiques dans leur

ensemble. Elle englobe aussi une dimension émotionnelle et esthétique. Le but : façonner un environnement où il fait bon vivre.

Légèrement à la traîne de leurs voisins européens, l’Allemagne et la Suisse misent sur la Baukultur pour rattraper le peloton des États ayant adopté des politiques de l’architecture. Ayant érigé la construction au rang d’un acte culturel, ces deux pays cherchent à rallier sous cette vision les acteurs concernés dans tous les domaines et à tous les échelons, du local au fédéral.

« Le phénomène n’est pas nouveau, mais, depuis une dizaine d’années, la Baukultur connaît une popularité croissante en Allemagne, car les pouvoirs publics commencent à comprendre qu’il est rentable d’investir dans l’architecture de qualité », s’enthousiasme Lars-Christian Uhlig, directeur de la Fondation fédérale pour la culture du bâti (Bundesstiftung Baukultur). Celui-ci ajoute que la bonne santé financière de son pays pèse évidemment dans la balance. Cependant, prospérité ne rime pas forcément avec qualité : chez les voisins suisses, il a fallu batailler davantage pour imposer cette culture du bâti dans les mentalités.

À L'HEURE SUISSE

En Suisse, la Baukultur a toujours eu ce petit côté nostalgique lié à la protection et à la conservation de réalisations anciennes, à l'exclusion des créations récentes. Vers le début des années 2000, des organisations professionnelles du domaine du bâti se sont mises à faire pression auprès du gouvernement pour qu'on accélère la prise de conscience de la valeur du patrimoine contemporain, sans grand succès.

Le premier tournant survient en 2010, lorsque Claudia Schwalfenberg entre en jeu sur la scène helvète, après un début de carrière en Allemagne. Nommée chargée de la Baukultur au sein de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), elle s'inspire de démarches lancées dans les autres pays européens pour insuffler la création d'une Table ronde sur la culture bâtie en Suisse réunissant une poignée d'associations du milieu de l'aménagement. De leurs discussions naîtra un manifeste, publié l'année suivante et signé par une vaste alliance de spécialistes de la construction, du génie et de l'environnement, à laquelle s'ajoutent des organisations culturelles, économiques et politiques. Le texte demande entre autres d'élaborer une stratégie globale pour généraliser la culture du bâti dans des secteurs autres que la culture.

Parallèlement, les membres de la Table invitent chaque année des parlementaires à visiter des réalisations exemplaires, comme la tour Roche de Bâle conçue par Herzog & de Meuron ou encore la transformation du Musée olympique de Lausanne pensée par l'architecte Doris Wälchli. La démarche donne de bons résultats puisque, en juin 2015, le Parlement reprend le manifeste dans son Message culture 2016-2020. Concrètement, il est prévu d'élaborer une stratégie interministérielle pour le bâti, placée sous la houlette de l'Office fédéral de la culture. Quatre grands axes d'action ont déjà été définis, à savoir : l'organisation du territoire, la production de bâtiments, la formation et la communication. « Les premiers jalons sont lancés, mais les contours restent encore relativement flous et abstraits », note Claudia Schwalfenberg dans le dernier numéro de TRACÉS, l'une des revues publiées par la SIA.

LA MÉTHODE DOUCE

En Allemagne, le premier sursaut se produit dès les années 1990, alors que la dérégulation des marchés fait décliner la qualité des constructions. La grogne monte chez les architectes, qui lancent un cri d'alarme : l'environnement bâti est un patrimoine précieux qui ne peut être assujéti à la seule loi du marché, et toutes les parties prenantes ont leur part de responsabilité. Le message est plutôt bien reçu, car les maîtres d'ouvrage privés comprennent qu'il en va de la valeur à long terme de leurs investissements. Les pouvoirs publics, quant à eux, se rendent compte qu'ils peuvent contribuer à créer des villes au caractère singulier et à faire naître une identité locale et nationale. Ainsi, pour dresser un état des lieux et susciter des discussions sur la place publique, la campagne Architektur und Baukultur est lancée à l'automne 2000 par les ministères fédéraux des Constructions et de la Culture, avec l'appui des organisations rassemblant les architectes, les ingénieurs et d'autres partenaires.

Le hic : en Allemagne, les compétences dans les domaines de la construction et de la culture ne relèvent pas du gouvernement fédéral, mais des länder, sorte d'équivalents de nos gouvernements provinciaux. Pas moyen, donc, d'élaborer une loi ou de se greffer à un ministère comme commencent à le faire les voisins européens !

La pirouette est trouvée à l'automne 2007 avec la création de la Fondation fédérale pour la culture du bâti. Non exécutive, sa mission est de promouvoir le débat public sur la Baukultur et de sensibiliser la population à la qualité de l'environnement bâti par ses événements, ses collaborations et ses publications. « Ce statut plus ou moins indépendant nous assure un lien étroit avec le gouvernement et le Parlement, qui examinent toutes nos recommandations. Le revers de la médaille, c'est que nous n'échappons pas aux querelles politiciennes », admet Lars-Christian Uhlig, qui explique que même si tout le monde s'entendait sur le bien-fondé de la Baukultur, il a fallu attendre un renversement de gouvernement pour que la Fondation voie le jour.

Pour le directeur, le succès de la Baukultur tient beaucoup à son interdisciplinarité et à la quantité de ses parties prenantes. Ainsi, le nombre des comités d'experts qui assistent les

communes afin d'accroître la qualité architecturale de projets privés est passé de 13, en 1983, à 98, aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire. En outre, depuis 2011, des projets pilotes permettent aux petites municipalités disposant de moins de ressources de bénéficier de l'expertise de comités itinérants ou temporaires.

La mise en réseau de plus en plus systématique commence à porter ses fruits. Lars-Christian Uhlig cite la conversion, à Weimar, d'une base militaire offrant désormais 90 maisons familiales abordables, toutes différentes les unes des autres et pas plus coûteuses que les tours de logements sociaux. Il mentionne également le projet pilote Architecture et tourisme, par lequel investisseurs, bâtisseurs et pouvoirs publics proposent aux villes et aux régions d'adopter le label Baukultur.

« Quand on dispose d'une loi, on peut contraindre et insister. Avec les recommandations, les mises en réseau, les ateliers et une présence partout sur le territoire, notre méthode est plus douce, mais elle agit plus en profondeur », analyse Lars-Christian Uhlig.

GARDER LE CAP

Où s'arrêtera le champ d'action de la Baukultur ? La Fondation souhaite que le gouvernement prévoie des budgets pour évaluer les projets construits et couvrir d'éventuels travaux correctifs.

Du côté de la Suisse, parallèlement à l'élaboration de la stratégie fédérale, la SIA a proposé des mesures concrètes de sensibilisation à la culture bâtie : création d'un prix fédéral pour la culture du bâti contemporaine, incitation des donateurs d'ouvrage publics et privés à tenir des concours et organisation de projets pilotes s'adressant au grand public. Parmi ces derniers, citons Swiss Square, une application gratuite pour téléphone intelligent qui permet à l'utilisateur de jongler avec le patrimoine ancien et contemporain des places suisses grâce à la réalité augmentée.

Une dose de virtuel pour implanter cette culture du bâti de façon toujours plus réelle. ●



VALEUR DE L'ARCHITECTURE

La juste mesure

L'architecture de qualité, combien ça vaut? Malgré des percées notables, la question n'a pas fini de tourmenter les chercheurs... et les architectes.

Martine Roux

Un musée consacré à la préhistoire qui attire sept fois plus de visiteurs à la suite d'une rénovation. Un hôpital psychiatrique récemment agrandi et rénové où on note une réduction de 69 % du recours à la contention physique. Un centre de formation pour adultes où deux fois plus d'étudiants poursuivent des études supérieures qu'avant sa transformation.

Telles sont quelques-unes des études de cas danoises que Lars Emil Kragh présentait aux conférenciers du Festival d'architecture de l'Institut royal d'architecture du Canada en mai dernier à Ottawa. Directeur du

développement des affaires à l'Association danoise des firmes d'architecture – l'équivalent de l'Association des architectes en pratique privée du Québec –, ce spécialiste du marketing et son équipe tentent d'établir concrètement la valeur de la qualité architecturale. « Notre but est de se débarrasser de l'obsession des coûts et des délais afin de focaliser le débat sur la valeur de l'architecture », explique-t-il lors d'une entrevue téléphonique depuis Copenhague.

La tâche est colossale. Plusieurs études documentent l'une ou l'autre des trois principales retombées de l'architecture,

poursuit-il: économiques, sociales et environnementales. Mais aucune ne tient compte de ces trois variables afin de dresser un portrait général de la valeur architecturale. « Il nous manque une vue d'ensemble. Or, les promoteurs, les constructeurs et les donneurs d'ouvrage n'ont qu'une idée en tête: le rendement global du capital investi. En tant qu'architecte, comment voulez-vous les convaincre d'investir 10 \$ de plus par mètre carré si vous êtes incapable de chiffrer la plus-value pour l'économie locale, l'impact sur le tourisme ou celui sur la valeur des baux commerciaux? »



Boulevard Sønder,
Copenhague (Danemark), SLA
Photo : Mads Klitten

AU QUÉBEC

Réflexion en cours

Au Québec comme ailleurs dans le monde, les retombées de l'architecture de qualité sont peu étudiées. Pour apporter de l'eau au moulin, l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) a demandé à un cabinet de recherche d'évaluer l'impact économique généré par l'activité de ses membres. Publiée en janvier, l'étude *Impact économique et profil statistique des établissements privés d'architecture au Québec* est le premier jalon d'une réflexion sur la définition de la valeur architecturale, explique la directrice générale, Lyne Parent.

« Personne ne nous contredit quand on affirme qu'un bâtiment de qualité a un impact dans son environnement et sur le bien-être de ses occupants. Mais au-delà des fameux critères "harmonieux, fonctionnel et durable", comment définir sa qualité? On manque de données. »

L'AAPPQ travaille présentement à mettre en place une alliance regroupant notamment des architectes et des chercheurs universitaires afin de constituer des études de cas. « Ce serait intéressant d'analyser l'impact d'un bâtiment comme la bibliothèque du Boisé (dans l'arrondissement montréalais de Saint-Laurent) sur le taux de fréquentation, par exemple, ou celui du nouveau CHUM sur l'absentéisme au travail. Ça nous donnerait un beau corpus pour faire valoir l'impact de la qualité architecturale dans nos représentations. » Ce corpus pourrait aussi permettre de réfléchir à une commande publique plus orientée vers la qualité, croit la gestionnaire, qui déplore qu'actuellement, les architectes soient surtout aux prises avec des contraintes de budget et d'échéancier.

L'organisation entend réunir certains intervenants – dont des chercheurs des trois écoles d'architecture – autour d'une même table dès l'automne. « L'idée est de voir comment on peut entreprendre la démarche, sachant que ça nous prendra sûrement un plan à moyen et à long terme », conclut Lyne Parent.

Kragh et son équipe – qui ne comptent pas sur l'apport de chercheurs universitaires, « car on n'en finirait jamais! » – travaillent à mettre sur pied un coffre à outils recensant différentes méthodes afin d'aider les architectes à définir la valeur de leur travail. Une première version est prévue pour 2018.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'architecte britannique Flora Samuel constate aussi la faiblesse du corpus de recherche sur l'impact de l'architecture. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé de remédier à la situation : chercheuse et enseignante à l'Université de Reading, elle a consacré une grande partie de sa carrière à tenter de définir la qualité architecturale. Son dernier ouvrage, *Why Architects Matter* (à paraître cet automne chez Routledge) soulignera les retombées positives de l'architecture de qualité sur l'ensemble de la société.

Plus concrètement, la spécialiste a aussi dirigé *The Cultural Value of Architecture*, un projet abouti en 2014 dont le but était de

recenser la recherche existante sur les avantages d'une architecture résidentielle de qualité. L'un de ses constats : le mot « architecture » était souvent absent des quelque 180 rapports que son équipe a épluché! « Plusieurs écrits insistaient sur la qualité du design, par exemple. Mais de quoi s'agit-il? Quant à l'architecture, il n'y a pas de consensus sur ce qu'est une architecture de qualité. »

Selon elle, le problème vient du fait que les architectes – même au sein d'organismes comme le Royal Institute of British Architects (RIBA) ou le Conseil des architectes d'Europe – ne s'entendent pas sur la valeur ajoutée qu'apporte l'architecte. « Nous en sommes donc arrivés à la conclusion qu'une définition simple de l'ensemble des compétences de l'architecte est urgemment nécessaire. Pour cela, la première chose dont on a besoin, c'est →

Parc Rabalderparken, Roskilde (Danemark),
GHB Landskabsarkitekter et SNE Architects
Photo : SNE Architects

du leadership d'institutions comme le RIBA. Après avoir défini le rôle de l'architecte dans la création de valeur architecturale, nous pourrions mettre au point des méthodes d'analyse qui nous permettraient d'étayer une preuve concluante. »

Il existe déjà des modes d'évaluation de la qualité architecturale, du moins d'un point de vue social, ajoute Flora Samuel. Les évaluations post-occupation (ÉPO) ou le rendement social du capital investi – ou social return on investment (SROI) en anglais – en sont deux. Mais la recherche doit progresser pour englober un plus grand nombre de dimensions, qu'il s'agisse, par exemple, des retombées économiques, environnementales ou même culturelles.

UN ÉCONOMISTE À LA RESCOUSSE

À défaut de pouvoir compter sur une démonstration scientifique « tous azimuts » de la valeur de l'architecture – sur les plans économique, social et environnemental, comme suggérait Lars Emil Kragh –, on note malgré tout certaines percées. Économiste au Département de géographie et d'environnement de la London School of Economics, Gabriel Ahlfeldt a par exemple récemment établi un lien de cause à effet entre la qualité architecturale et la valeur d'une propriété.

Pour y parvenir, il a comparé 7900 transactions immobilières et interviewé 500 Londoniens habitant aux confins de 47 zones bénéficiant d'un statut de protection patrimoniale – soit des secteurs où l'architecture est distinctive, précise-t-il. Les uns habitaient à l'intérieur du périmètre, les autres légèrement en retrait. Résultat : les ventes des propriétés situées à l'intérieur des secteurs protégés sont 16,8 % plus élevées que celles des autres maisons, fait-il valoir dans *Distinctively Different: A New Approach to Valuing Architectural Amenities*.

« Sur le plan économique, je pense que c'est la première étude qui établit une relation de cause à effet entre la qualité de l'environnement bâti et sa valeur », explique-t-il en entrevue.

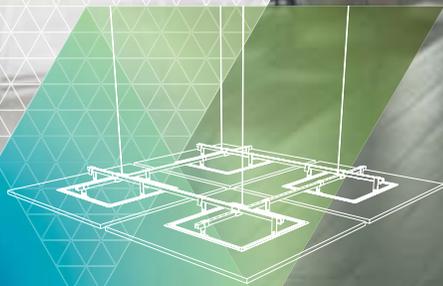


En attendant des études plus substantielles, voilà exactement le genre d'argument qui aidera les architectes à promouvoir les retombées de leurs interventions, croit Lars Emil Kragh. « Au bout du compte, tout est une question de chiffres. Plusieurs firmes d'architectes vantent la qualité des espaces qu'ils conçoivent ou celle des matériaux utilisés alors qu'ils auraient avantage à parler plutôt de création de valeur. Il faut notamment produire des études de cas à l'intention des promoteurs, chiffres à l'appui. »

Or, le marketing n'est souvent pas la plus grande force des architectes, remarque Flora Samuel. « Au Royaume-Uni, 60 % des architectes n'ont pas de plan d'affaires. Et seuls 3 % d'entre eux mènent des ÉPO alors qu'il s'agit d'un outil efficace de promotion de leur travail ! Autrement dit, ils ne savent pas comment promouvoir leur savoir-faire et élargir leur clientèle. Ils doivent être beaucoup plus stratégiques qu'ils ne le sont aujourd'hui. » Voilà un chantier qui pourrait se révéler rentable ! ●

L'ACOUSTIQUE POUR L'EFFET QUE VOUS VOULEZ

SoundScapes^{MD} Formes combine magnifiquement bien une excellente acoustique à l'esthétique contemporaine. Les panneaux absorbent le son de tous les côtés pour une réduction du bruit plus efficace. Choisissez parmi 10 formes et 14 couleurs standards, ou bien créez votre propre conception sur mesure. Visitez armstrongplafonds.ca/soundscapes pour en savoir plus sur la beauté silencieuse des panneaux SoundScapes^{MD} Formes.



PANNEAUX DE FORMES TRAPÉZOÏDES SOUNDSCAPES^{MD} EN BLANC
UNIVERSITÉ DE NORTH TEXAS – BUREAU DES ÉTUDIANTS, DENTON, TX
PERKINS + WILL

Inspirés d'espaces remarquables^{MD}

Armstrong^{MD}
SOLUTIONS PLAFOND

RÉFORME DE L'INSPECTION

PLACE AUX COMPÉTENCES

L'OAQ prévoit soumettre tous ses membres à l'inspection sur un horizon de cinq ans, selon un nouveau programme mis au point au cours des derniers mois. À quoi les architectes peuvent-ils s'attendre ?

Valérie Levée

A lors qu'auparavant le programme de surveillance générale de l'OAQ ne concernait que les architectes patrons, il vise dorénavant les architectes de tous les profils, à l'exception des retraités ou de ceux qui travaillent à l'étranger. « Avant, 40 % des membres échappaient au processus d'inspection, maintenant, 93 % des professionnels y seront assujettis », estime Sébastien Desparois, le directeur de la pratique professionnelle à l'OAQ.

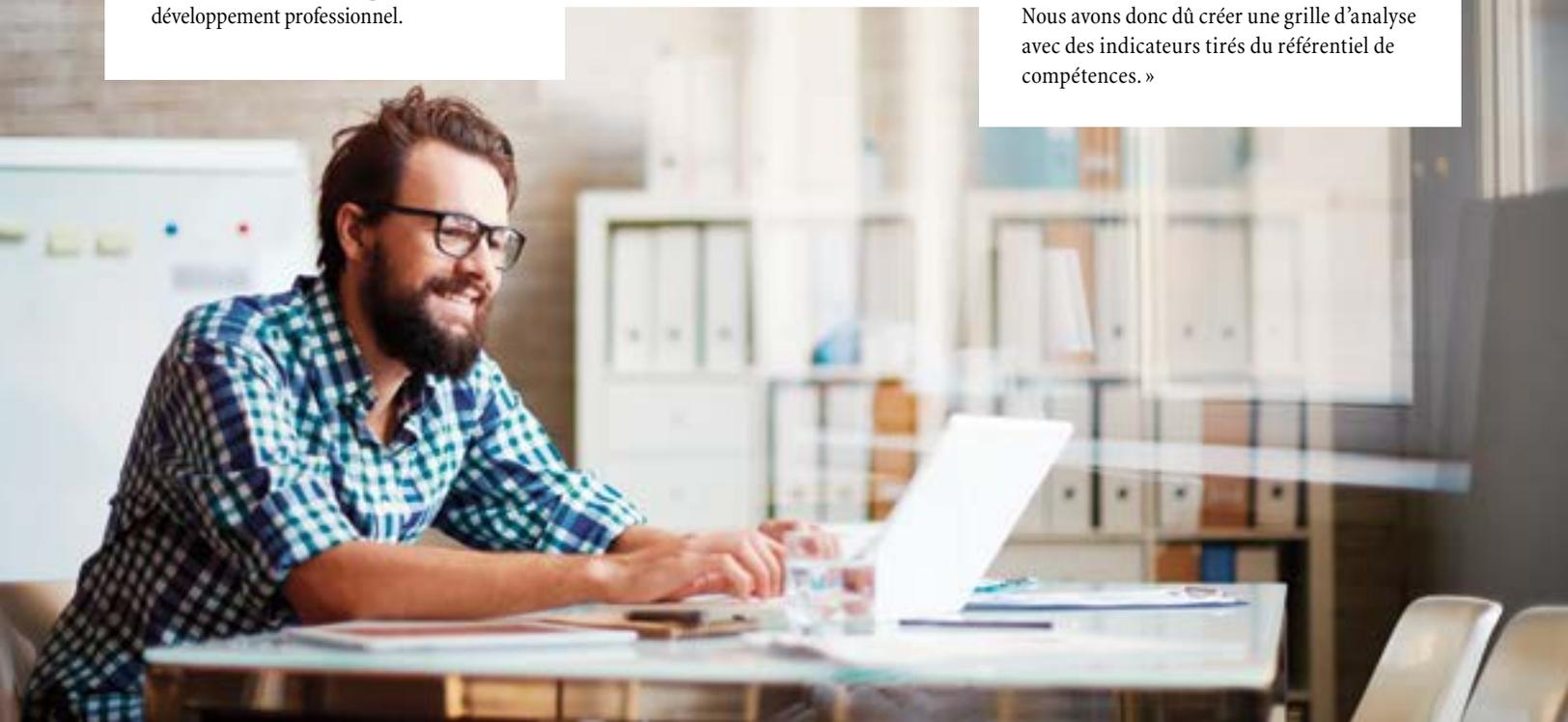
Cet objectif, enchâssé dans le plan stratégique de l'Ordre pour 2013-2018, va de pair avec celui de réviser le processus d'inspection. Ainsi, à la fin de 2016, l'OAQ a suspendu le programme de surveillance à mi-parcours afin de mettre en œuvre un projet pilote qui visait à concevoir un nouveau questionnaire d'inspection professionnelle. Celui-ci devait mettre l'accent sur la compétence des architectes plutôt que sur la tenue de bureau, en plus de favoriser le développement professionnel.

À l'issue de cet exercice, auquel ont participé 51 architectes, le questionnaire d'inspection a été arrimé au nouveau référentiel de compétences (voir *Esquisses*, été 2017, p. 54) et bonifié en fonction des commentaires des membres soumis à l'inspection. Ceux-ci en avaient notamment contre la longueur excessive de l'outil. « On avait près de 70 questions, ce qui a un peu assommé les architectes », concède Sébastien Desparois. Le nombre de questions a donc été considérablement diminué – il y en a maintenant 39 –, et plusieurs d'entre elles sont maintenant à choix multiple plutôt qu'à développement. « On demandait beaucoup de pièces et de documents de référence », précise Christina Dorion-Racine, coordonnatrice à l'inspection. Les exigences à cet effet sont dorénavant réduites. Quant au délai pour s'acquitter de l'ensemble du processus, il est passé de 10 à 21 jours.

Le questionnaire est utilisé dans sa version définitive depuis le début d'avril. « On a maintenant un cadre formel qui se veut le plus neutre possible, estime Sébastien Desparois. Notre objectif est que des inspecteurs différents en viennent à générer des évaluations semblables pour une même pratique. »

EN TROIS PARTIES

L'outil comporte trois parties à remplir : un questionnaire d'autoévaluation, un portfolio et un plan de développement professionnel. Après avoir rédigé une présentation de sa pratique, l'architecte doit répondre à un ensemble de questions portant sur différentes compétences : sa compréhension des besoins du client, sa méthode de design, l'octroi de contrat, la surveillance des travaux, la gestion du bureau, notamment. « Cette partie sur les compétences peut sembler plus subjective à vérifier, convient Christina Dorion-Racine. Nous avons donc dû créer une grille d'analyse avec des indicateurs tirés du référentiel de compétences. »



Dans le portfolio, l'architecte doit inclure son CV, énumérer les projets auxquels il a pris part dans les deux dernières années et fournir les documents relatifs à deux de ces projets. C'est en mesurant l'adéquation entre les réponses au questionnaire d'autoévaluation et le portfolio que l'inspecteur évalue la compétence de l'architecte. En cas de doute quant aux réponses ou aux documents, il lui téléphone pour lui demander des précisions.

Le plan de développement professionnel, quant à lui, demande à l'architecte de déterminer trois de ses points forts et trois aspects de sa pratique à améliorer. Pour ces derniers, il doit préciser des objectifs assortis d'un plan d'action, dont l'atteinte sera évaluée lors de l'inspection suivante. Par ce volet, l'inspection adopte un mode d'accompagnement de l'architecte, dans l'optique d'améliorer la profession dans son ensemble.

À la fin de son analyse, l'inspecteur transmet ses recommandations au comité d'inspection professionnelle, qui rédige le rapport et l'envoie à l'architecte.

DES ARCHITECTES TÉMOIGNENT

Danielle Desrosiers, architecte principale chez DMA architectes, et Marco Goyette, architecte chargé de projets chez Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes, ont participé au projet pilote en mars 2017. Tout a commencé par un appel téléphonique de l'inspecteur les informant qu'ils devaient se soumettre à l'inspection professionnelle et expliquant le principe de la réforme. Le questionnaire d'inspection leur est parvenu peu après, par courriel.

Tous deux conviennent que les instructions et les questions sont claires et qu'en cas de doute, les inspecteurs répondent promptement aux interrogations. Selon Danielle Desrosiers, les questions sont pertinentes et représentatives du travail des architectes. Pour Marco Goyette, le plan de développement professionnel est l'occasion de se remettre en question. « Ça demande un échéancier. Sinon, on dit "il faudrait que" et on ne le fait pas », commente-t-il.



Chacun d'eux a mis près de 15 heures à remplir les formulaires et à réunir tous les documents du portfolio. Le délai de 10 jours ouvrables imparti pour retourner le questionnaire leur a paru très court. « C'est parachuté dans notre horaire de travail et, de prime abord, c'est un irritant, relate Marco Goyette. Mais avec le recul, ça nous rappelle qu'on fait partie d'un ordre professionnel et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. » Danielle Desrosiers affirme pour sa part comprendre l'objectif de protection du public que sous-tend la démarche. « Il était nécessaire d'adopter un processus plus sérieux que ce qui se faisait avant. Voir les documents produits par la personne dans le cadre de son travail, c'est la meilleure façon d'évaluer sa compétence. »

Elle reste cependant déçue de la brièveté de la rétroaction. « J'ai suivi tout le processus sérieusement et j'ai fourni une montagne de documents. Or, le rapport d'inspection tient en trois lignes. J'en comprends que tout est conforme, mais je me serais attendue à recevoir une analyse des documents ou un résumé. » Conscient de cette lacune, Sébastien Desparois précise que, pendant le projet pilote, les inspecteurs se sont concentrés sur les dossiers problématiques. L'équipe d'inspection travaille maintenant à bonifier le format du rapport pour accorder davantage de place au bilan de pratique du membre et à son plan de développement professionnel.



OBJECTIF PRÉVENTION

Le Programme de surveillance générale 2017-2018 prévoit de soumettre à l'inspection 240 architectes. Ceux-ci sont sélectionnés aléatoirement selon le sexe, l'âge et la région administrative afin de constituer un échantillon représentatif de la diversité des membres. Les inspections de cette année devraient permettre de cerner les profils des membres les plus à risque de présenter des lacunes sur le plan des compétences. Ultérieurement et dans un objectif de prévention, les critères de sélection des membres soumis à l'inspection seront resserrés autour des profils à risque afin de concentrer les futures inspections sur les cas problématiques.

Pour atteindre l'objectif de soumettre l'ensemble des membres à l'inspection en 5 ans, le rythme de croisière devra s'élever à 700 inspections par an, ce qui suppose le recrutement d'inspecteurs supplémentaires. Cela représente bien sûr un coût pour l'OAQ, mais celui-ci fait le pari que chaque cent investi en inspection, et donc en prévention, ne sera pas dépensé en discipline. ●

«NOUS AVONS BÂTI
UNE CONFIANCE
QUI FAIT LA FIERTÉ
DE NOTRE INDUSTRIE»

Daniel Paquette
Directeur, Service de l'application

À force de balises strictes et d'encadrement, le Bureau des soumissions déposées du Québec est devenu, en un demi-siècle, la référence en matière de soumissions pour plus de 6 000 entrepreneurs généraux et spécialisés. Avec plus de 50 000 soumissions déposées par année, tous profitent de la rigueur du Code de soumission.

Nous sommes là pour accompagner les professionnels de la construction dans un processus d'appels d'offres équitable, et pour continuer à bâtir le Québec de demain dans la transparence.



REGISTRE DE DOSSIERS OUTIL TOUT EN UN

Tous les patrons de bureaux d'architectes ont l'obligation de constituer et de tenir à jour un registre de dossiers. Aide-mémoire et conseils pour se conformer à la réglementation et, surtout, pour tirer le maximum de cet outil indispensable.

L'équipe d'inspection professionnelle
de l'OAQ*



Le registre de dossiers que doivent établir les architectes est fréquemment incomplet, constate-t-on au fil des inspections. Il arrive par exemple qu'il y manque la date de l'entente conclue avec le client, qu'il soit constitué sur une période insuffisante, ou que les mandats les plus récents n'y figurent pas. Dans certains bureaux, il est carrément inexistant...

Autre erreur commune : plusieurs architectes pensent qu'une fiche de projet peut faire office de registre. Une fiche de projet est l'ensemble des renseignements détaillés que contient chaque dossier. Bien que les renseignements qui figurent dans cette fiche soient souvent conformes à la réglementation, voire en excèdent les exigences, ceux-ci doivent être réunis dans un même document ou répertoire afin de constituer un registre complet.

Si survient un cas de force majeure vous empêchant de travailler ou une cessation d'exercice définitive ou temporaire, le registre de dossiers permet à un tiers, notamment au cessionnaire de dossiers, de prendre connaissance de vos dossiers en cours et de poser les actions qui s'imposent dans les circonstances. Dans le cas des architectes pratiquant en société, le registre est commun à tous les associés. Advenant que l'un d'eux soit absent ou quitte la firme, les autres peuvent consulter le registre pour s'informer des dossiers qui étaient sous sa responsabilité.

Mais au-delà des obligations réglementaires, le registre est un outil formidable pour gérer les dossiers et effectuer la tenue de bureau.

L'INFORMATION DE BASE

Voyons maintenant en quoi consiste le registre. L'article 2.01 du Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes stipule que le registre doit contenir les renseignements suivants :

- ✓ La date de l'entente intervenue entre l'architecte et son client relativement à ses services professionnels
- ✓ Le nom du client, son adresse et son numéro de téléphone
- ✓ Une description sommaire du mandat

De plus, le règlement précise que les renseignements doivent être inscrits au registre au fur et à mesure que l'architecte reçoit ses mandats. Notons que le registre de dossiers ne doit pas inclure les offres de services. Seuls les mandats reçus doivent y être répertoriés.

Tel que le prescrit l'article 2.03 du règlement, « Le registre et le dossier de l'architecte doivent être conservés pour une période minimale de cinq ans, à partir de la date du dernier service rendu ou, lorsque le projet est réalisé, à partir de la date de la fin des travaux ».

L'article 2.04 mentionne quant à lui que si l'architecte est avisé de l'existence d'un vice de construction dans les cinq années suivant la fin des travaux, l'inscription au registre et le dossier correspondant doivent être conservés pendant une période de cinq ans à partir d'un tel avis.

Les architectes peuvent s'en tenir aux renseignements exigés par le règlement ou inclure dans leur registre des renseignements supplémentaires, comme le nom du dossier, le nom et les coordonnées d'une personne-ressource ou encore les dates de fin des travaux ou de fin du mandat. →

Kollektif Pour s'enrichir architecturalement

a été fier présentateur de la 33^e édition du **Tournoi de golf des architectes du Québec (TGAQ)**

Une image vaut parfois **30 000** mots...



DE GAUCHE À DROITE: Marc-André Carignan, Collaborateur et chroniqueur (Kollektif), Bruno Demers, Directeur-général (Architectes de l'urgence et de la coopération), Bernard McNamara, Président-fondateur (Architectes de l'urgence et de la coopération), Barbara Beaudinet, membre du Conseil d'administration (FIFA), Dr. Nicolas Chevrier, Ph.D., Co-président du Conseil d'administration (FIFA), Patrick Demers, Vice-président des ventes (ARD), Émile Loïselle, Représentant senior (BASF Canada Inc.), Hind Kaddouri, Représentante (Jura), Robert Costenaro, Directeur-général (Cosentino) et Martin Houle, architecte MIRAC, Directeur-fondateur (Kollektif) et Directeur (TGAQ).

CRÉDIT PHOTO:
ÉMILIE SUMMERMATTER
SUMMERMATTER PHOTOGRAPHY|JE
WWW.EMILIESUMMERMATTER.COM

L'ÉDITION 2017 DU TGAQ A EU LIEU LE 17 AOÛT DERNIER AU CENTRE DE GOLF LE VERSANT À TERREBONNE, EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC L'APPORT DE :

HYDROTECH
LUMIGROUP
MANUGYPSE
MOHAWK INDUSTRIES
SCHLUTER
SOPREMA
WEBSTER

EN COLLABORATION AVEC :



ET LA CONTRIBUTION DE :

BEAUDOIN HURENS | CANAM | DAUBOIS | PORTES
BAILLARGEON | ROXUL | TD ASSURANCE

EN SOUTIEN CETTE ANNÉE POUR :



LE COMITÉ-ORGANISATEUR REMERCIE LES **70 COMPAGNIES** PARTICIPANTES AINSI QUE LES **400 JOUEURS** QUI SE SONT ÉLANCÉS AU PROFIT DES CAUSES SOUTENUES!

LA 34^e ÉDITION DU TGAQ AURA LIEU LE 16 AOÛT 2018.

POUR PLUS D'INFORMATION : WWW.TGAQ.NET

TGAQ
www.tgaq.net

Le règlement ne prescrit aucune forme particulière pour le registre. Par contre, un modèle conçu par l'équipe d'inspection professionnelle est consultable sur le site de l'OAQ. On peut aussi en faire la demande à un inspecteur.

GAINS D'EFFICACITÉ

Au quotidien, le registre de dossiers est un outil de travail qui permet de centraliser l'information essentielle au sujet des clients et des divers dossiers d'un architecte. Autrement dit, tout est accessible au même endroit.

Le registre permet d'abord de donner à chaque dossier un nom qui devra être reproduit de manière constante dans tous les documents produits par le bureau (plans, devis, courriels, cartouches, documents de chantier, etc.). Bien que le règlement soit muet à cet égard, il est d'usage de numéroter les dossiers. Le système de nomenclature – numérique, alphanumérique ou autre – demeure au choix de l'architecte. Dans un souci d'efficacité, la nomenclature des dossiers devrait être simple et consécutive.

Au quotidien, le registre de dossiers est un outil de travail qui permet de centraliser l'information essentielle au sujet des clients et des divers dossiers d'un architecte. Autrement dit, tout est accessible au même endroit.

La nomenclature fournie par le registre sert également à l'administration de la firme. Elle permet, par exemple, d'effectuer de nombreuses opérations comptables à partir des données figurant dans le registre. Il peut s'agir notamment de la facturation, de la tenue d'états de compte ou encore de la répartition, dans les feuilles de temps, des heures travaillées par chacun en fonction de chaque dossier numéroté au registre.

L'architecte peut aussi se servir du registre pour suivre le rendement de ses dossiers et établir des bilans qui se révéleront utiles pour la production d'offres de services. En effet, certains donneurs d'ouvrage exigent du professionnel qu'il ait déjà effectué des

réalisations semblables au projet envisagé.

Le registre de dossiers permet de repérer facilement ces réalisations afin de les inclure dans l'offre de services. Quand vient le temps d'approcher des clients potentiels, l'architecte peut également puiser dans le registre pour constituer une liste de dossiers pertinents.

Comme quoi être en règle permet de gagner du temps! ☺

** Stéphanie Caron, inspectrice, Pierre d'Anjou, inspecteur, Louis Réjean Gagné, inspecteur, Christina Dorion-Racine, coordonnatrice de l'inspection professionnelle, Sébastien Desparois, directeur de la pratique professionnelle*

Planchers insonorisés

SONOVIB

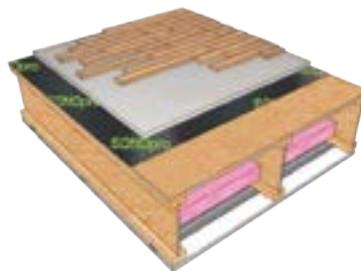
Membrane d'insonorisation pour les planchers de vinyle et de bois collé*



ITS 64 • IIC 64

SONOpro

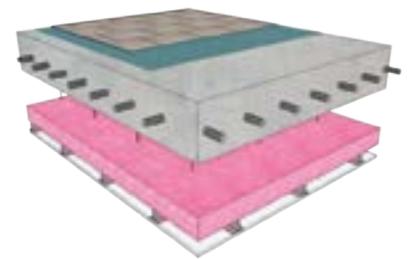
Membrane d'insonorisation pour les planchers à base d'auto-nivelant*



ITS 61 • IIC 61

SONOLEED

Membrane d'insonorisation pour les planchers de céramique*



ITS 64 • IIC 65



Aussi disponible:

Adhésif S-63 pour membrane acoustique, planchers de bois d'ingénierie, de parqueterie et de vinyle.

MSL
www.mslfibre.com

*Pour d'autres assemblages, visitez: www.mslfibre.com



Une source
d'inspiration
INTEMPORELLE

Les arts de la pierre, très appréciés et d'une notoriété ancienne, inspirent l'admiration et éveillent en nous d'intenses émotions. Leur beauté et leur durabilité attirent notre attention et suscitent notre respect.

Notre vaste gamme de types, couleurs et textures séduiront l'artiste en vous alors que vous concevrez et construirez un patrimoine pour vos clients. Qu'il soit post-moderne, contemporain, classique ou écologique, le style choisi vous permettra de vous exprimer pleinement.

**Le choix naturel en
matière de pierre**

www.shouldice.ca
877.265.6696


 INSCRIPTION
EN LIGNE
OAQ.COM

FORMATION CONTINUE

PROGRAMME DE L'AUTOMNE 2017

Des activités de formation conçues spécialement pour les architectes.

RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

Ce cours de 35 heures vise à transmettre aux participants une méthode d'analyse efficace des exigences du Code de construction, Chapitre 1, Bâtiment. Notons qu'il ne s'agit pas d'un cours préparatoire à l'ExAC et que l'édition 2010 du Code national du bâtiment est le document de référence utilisé dans ce cours.

Formateur: André Gobeil, architecte

À QUÉBEC

- Les vendredis 29 septembre et 6, 13, 20 et 27 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU

Obligatoire pour les nouveaux architectes, ce cours de 15 heures permet de connaître les règles applicables au contexte juridique de la profession.

Formateur: Samuel Massicotte, avocat

À QUÉBEC

- Les 21 et 22 septembre, de 8 h 30 à 16 h 30

À MONTRÉAL

- Les 5 et 6 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30
- Les 7 et 8 décembre, de 8 h 30 à 16 h 30

SURVEILLANCE DES CHANTIERS

À partir d'études de cas, ce cours traite des techniques de surveillance des chantiers et des problèmes les plus courants auxquels sont confrontés les architectes.

Formateur: Gaéтан Ouellette, architecte

À MONTRÉAL

- Le 21 septembre, de 8 h 30 à 16 h 30

ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION

À l'aide d'exercices pratiques et d'études de cas, ce cours permet à l'architecte de mieux préparer le coût budgétaire d'un projet et d'établir le calcul détaillé des éléments de bâtiment.

Formateur: Ken Hampson, architecte

À MONTRÉAL

- Le 17 novembre, de 8 h 30 à 17 h

ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL : SOURCES ET PRATIQUE

Ce cours de trois heures présente les concepts de base de l'éclairage architectural et traite des outils dont l'architecte dispose pour assurer la continuité entre son concept et la construction.

Formateur: Conor Sampson, architecte

À MONTRÉAL

- Le 23 novembre, de 13 h à 16 h

RÉDIGER UN DEVIS : UNE SÉRIE D'ATELIERS BASÉS SUR VOS PROJETS

NOUVEAU

Apprenez à rédiger un devis de manière efficace en cinq ateliers pratiques basés sur vos besoins. Vous serez invité à utiliser vos propres devis lors des exercices de rédaction supervisés par le formateur.

Formateur: Louis Réjean Gagné, architecte

À MONTRÉAL

- Dates à préciser

CODE DE CONSTRUCTION : PARTIE 9

Formatrice: Nicole Olivier, architecte

EN LIGNE

- Les mardis 24 et 31 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

CODE DE CONSTRUCTION 2010 : SURVOL DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE I, BÂTIMENT

Formatrice: Nicole Olivier, architecte

EN LIGNE

- Le 1^{er} novembre, de 13 h à 16 h 30

CODE DE CONSTRUCTION : PARTIE 10

Formatrice: Nicole Olivier, architecte

EN LIGNE

- Le 4 décembre, de 8 h 30 à 16 h 30

Pour obtenir des renseignements et faire des suggestions :
formation.continue@oaq.com

LA SOLUTION

POUR L'ISOLATION DEPUIS 1998

ISOCLAD

MURS HORS SOL | EXTÉRIEUR

ISOCLAD®

PARE-AIR INTÉGRÉ | NON PARE-VAPEUR

- Élimine les ponts thermiques.
- Réduit les infiltrations d'air et les pertes de chaleur.
- Utilisé dans plusieurs constructions LEED.



1 800 463-8886 | isolofoam.com

Fabriqué au Québec
par une entreprise
québécoise

GRUPE
ISOLOFOAM



GÉRER LES ATTENTES DU CLIENT NÉOPHYTE

Le client a généralement de très grandes attentes envers l'architecte, à plus forte raison s'il n'a pas l'habitude de recourir à ses services. Souvent, le client néophyte perçoit le professionnel comme celui qui pourra régler tous les problèmes pouvant survenir en cours de projet. Voici quatre recommandations pour alléger le fardeau qui pèse sur vos épaules.

Marie-Pierre Bédard*

1 CLARIFIEZ LES TERMES DU CONTRAT

Ce n'est pas parce que le client a signé le contrat qu'il a compris ce à quoi il s'engage. L'architecte a un devoir de conseil en tout temps, mais ce dernier est modulé en fonction du niveau de connaissance et d'expérience de son client. Si le client est novice en matière de construction, ce devoir de conseil est très élevé.

Rappelez-vous que le client moyen s'attend à ce que l'architecte réponde à toutes ses demandes pour le prix qui est indiqué au contrat. Prenez donc le temps de passer en revue les modalités du contrat et d'expliquer à votre client les étapes du projet. Indiquez-lui que le prix forfaitaire n'inclut pas un nombre illimité de révisions de plans – on ne peut pas changer 20 fois d'idées sur la manière de construire le rez-de-chaussée de sa résidence sans en assumer le coût ! Mentionnez-lui que des honoraires supplémentaires pourraient être facturés dans certaines circonstances, et n'attendez pas que le chantier ait pris un an de retard avant de le faire.

Surtout, assurez-vous que le contrat reflète les explications que vous aurez données à votre client. Toutes ces explications seront utiles en cas de litige sur la portée du contrat. →



AIDE À LA PRATIQUE

2 EXPLIQUEZ LE RÔLE DE L'ARCHITECTE

L'architecte est le chef d'orchestre du chantier, mais les attentes à cet égard sont souvent démesurées. En effet, le client oublie fréquemment qu'il doit lui-même prendre des décisions pour mener à bien son projet. Il vous revient donc de définir votre rôle et vos tâches dans le projet. Le client doit avant tout comprendre que vous êtes là pour l'accompagner dans son processus décisionnel en le conseillant adéquatement en fonction des circonstances particulières qui surviennent ainsi que dans son intérêt primordial.

Mentionnez à votre client que l'entrepreneur est celui qui maîtrise l'exécution du contrat de construction et qui en choisit les méthodes. Indiquez-lui que si l'entrepreneur prend du retard dans les travaux, il appartiendra au client de prendre les moyens et les décisions nécessaires, dont peut-être celle de résilier le contrat avec l'entrepreneur.

Réitérez que vous n'êtes pas un conseiller juridique, que vos conseils se limiteront à l'aspect technique du chantier et que certaines situations pourraient nécessiter le recours à un avocat. Expliquez à votre client ce que signifie le mandat de surveillance partielle des travaux et ce que cela inclut. N'acceptez pas de faire le suivi financier du projet parce que l'entrepreneur néglige de le faire.

Précisez que si vous n'êtes pas mandaté pour effectuer la surveillance du chantier, vous ne pourrez pas attester que les travaux sont conformes aux plans et devis dans un certificat de fin de travaux. Prévoyez une clause à cet égard dans votre contrat et demandez à votre client d'apposer ses initiales sous cette clause une fois les explications données.



3 PLANIFIEZ UNE RENCONTRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

Si votre mandat vise uniquement la réalisation de plans et devis pour construction, sans surveillance des travaux, il pourrait être fort utile de tenir une rencontre avec votre client et l'entrepreneur avant le début des travaux. Plusieurs litiges naissent de commentaires transmis au client par l'entrepreneur durant le chantier voulant que les plans ne soient pas conformes ou qu'ils ne soient pas clairs. Une rencontre préliminaire permettra de dissiper toute ambiguïté.

Lors de cette rencontre, revoyez avec eux l'ensemble des plans et devis. Assurez-vous que l'entrepreneur a pris connaissance de vos plans, répondez à ses questions le cas échéant et, au besoin, bonifiez vos détails à l'issue de la discussion.

4 DOCUMENTEZ VOTRE DOSSIER

Un dossier bien documenté est toujours utile en cas de litige portant sur des reproches liés au devoir de conseil. Si, en cours de chantier, le client refuse de suivre vos conseils, confirmez par écrit votre recommandation initiale ainsi que les risques associés à sa décision. De cette manière, les reproches à votre égard seront plus difficiles à formuler et votre défense plus facile à faire valoir.

Finalement, contactez le Fonds en cas de doute. Nous vous rappelons que cela n'a aucune incidence sur votre prime d'assurance. ☺

** Marie-Pierre Bédard est avocate et analyste au Fonds des architectes*

Panneaux de façade ventilée en céramique

UNE SOLUTION DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR QUI CONTRIBUE À UN AVENIR PLUS PROPRE

LE CENTRE DE TRANSPORT STINSON, PAR SES CHOIX DE MATÉRIAUX INCLUANT UN REVÊTEMENT DE FAÇADE VENTILÉE EN CÉRAMIQUE, CONTRIBUE AUX PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



ceragres.ca

Carreaux — Comptoirs — Piscines — Façades ventilées en céramique — Produits spécialisés

Abonnement
numérique
à partir de

295\$
/mois



OFFRE ÉCLAIR!

Rabais exceptionnel
pour un temps limité.

**JE M'ABONNE
MAINTENANT**

LeDevoir.com/numeriquepromo
514-985-3355

LE DEVOIR



CORBU COMME LE CORBUSIER

Francine Bouchet, Michèle Cohen et Michel Raby

À l'occasion de ses 30 ans, La joie de lire, maison spécialisée en littérature jeunesse, réédite en version « collectionneur » son tout premier ouvrage publié, qui portait sur le fameux architecte. Les dessins – simples et tendres – ont bien vieilli. Au-delà de la figure du Corbusier, le texte minimaliste fait passer tout naturellement les éléments de base de l'architecture. D'emblée, le jeune lecteur est prévenu : l'architecte est un chef d'orchestre. L'accent est ensuite mis sur le processus de création et d'innovation, l'utilisation de la lumière, le choix des matériaux, les volumes, le confort des occupants et les liens entre le bâtiment et l'organisation de la ville. Bien des adultes n'en savent pas autant ! Détail appréciable : le caractère prétentieux du Corbu est évoqué, question de nuancer le portrait.

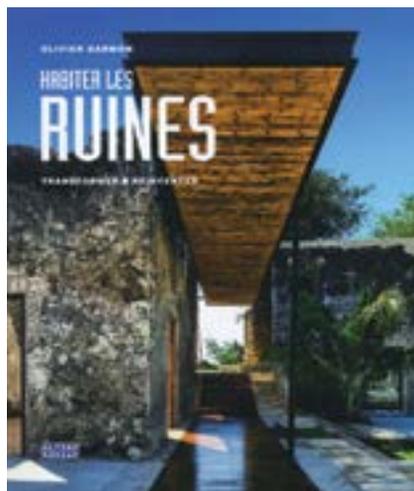
■ La joie de lire, 2017, 40 pages

L'ORNEMENT ARCHITECTURAL, ENTRE SUBJECTIVITÉ ET POLITIQUE

Antoine Picon

Révéré, honni, puis oublié au fil de l'Histoire, l'ornement architectural fait aujourd'hui un retour, à la faveur des nouvelles possibilités qu'offre le numérique. Mais quelle signification lui donner ? C'est en gros la question que pose cet ouvrage d'Antoine Picon, professeur à la Graduate School of Design de l'Université Harvard et directeur de recherche à l'École des Ponts Paris Tech. Car l'ornement – ou son absence – reflète toujours une culture, un rapport au monde et un ordre social particuliers. Dans ce petit volume de moins de 200 pages, l'auteur livre à travers le prisme de l'ornement – qui est loin d'être une simple décoration – une magnifique synthèse de l'histoire de l'architecture, de l'Antiquité à nos jours. Passionnant.

■ Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017, 196 pages



HABITER LES RUINES : TRANSFORMER, RÉINVENTER

Olivier Darmon

À l'heure où le mariage entre l'architecture contemporaine et le bâti ancien fait régulièrement l'objet de débats passionnés entre citoyens, élus et professionnels, et où les permis de démolition se

donnent un peu trop facilement, voilà un livre rafraîchissant. Les projets sont audacieux, mais suscitent l'admiration et inspirent. Les ruines sont ici préservées avec toutes leurs imperfections, donc – il est important de le signaler – ni réhabilitées ni restaurées. Au contraire, on veut conserver les émotions et l'ambiance qui s'en dégagent. Elles servent alors de « paysage » aux insertions contemporaines les plus audacieuses. Ces greffes réussies démontrent que les contraintes peuvent être une source d'inventivité et d'innovation pour les architectes. Au bout du compte, ces bâtiments hybrides paraissent parfois futuristes. Uniques, ils renforcent indéniablement la spécificité du lieu dans lequel ils s'inscrivent. Et en plus, c'est durable !

■ Éditions Alternatives, 2016, 178 pages

PUBLIREPORTAGE

PARTENAIRES D'EXCELLENCE

Comme professionnel de l'architecture, votre mission est d'atteindre l'excellence grâce au mariage parfait du design à la construction de qualité. Évidemment, cette mission est parsemée d'embûches et de défis que sont les codes, normes et réglementations. Un réseau solide de partenaires de confiance qui ont fait leurs preuves est la clé pour remplir cette mission d'excellence.

L'équipe de Fabelta Systèmes de fenestration a compris l'importance de cette relation de confiance et partage votre mission. L'entreprise est nourrie par votre créativité ce qui les pousse à se réinventer et faire toujours mieux.

Fabelta a acquis la réputation de leader dans son industrie en offrant davantage qu'un simple service de vente. Leur équipe est composée de professionnels en fenestration qui prennent en charge votre projet en vous appuyant dans l'analyse complète des exigences liées au code, aux certifications, aux performances énergétiques ainsi qu'aux plus récentes normes en vigueur. Leurs professionnels en fenestration travaillent de concert tant avec les clients qu'avec les créateurs de façon à créer un partenariat d'excellence et de confiance de la conception jusqu'à l'installation.

Établie depuis 1957, Fabelta investit dans la recherche et développement ainsi que dans la formation continue afin de se distinguer par la qualité de ses produits et de son service. Son expertise en fenestration est telle, qu'elle a créé la série Pure, un système de fenestration sur mesure, en aluminium tubulaire et au design contemporain. La série Pure est d'ailleurs le premier système de sa catégorie à être homologué Energy Star. Cette série a été entièrement développée au Québec par l'équipe d'ingénieurs de Fabelta avec le soutien d'architectes, de façon à satisfaire aux exigences de la construction du Québec.

Des produits de fenestration québécois, innovateurs et haut de gamme, la compétence des spécialistes en fenestration, le professionnalisme de l'équipe de fabrication, la collaboration avec des fournisseurs locaux et le savoir-faire de leurs installateurs: voici la promesse que fait Fabelta comme partenaire d'excellence qui fera la différence dans la réalisation de vos projets architecturaux.



FABELTA
systèmes de fenestration



LA SÉRIE PURE :
UN SYSTÈME DE
FENESTRATION
EN ALUMINIUM
SUR MESURE
AU DESIGN
CONTEMPORAIN.
LE PREMIER DE
SA CATÉGORIE
À ÊTRE
HOMOLOGUÉ
ENERGY STAR.

FORMATION SUR LA FENESTRATION ET LE VITRAGE

FORMULE EN SALLE DE FORMATION

Formation en salle, visite de l'usine et démonstration du caisson de tests au laboratoire de recherche et développement.

50\$ - L'argent sera remis à l'organisme Architectes de l'urgence et de la coopération

FORMULE WEBINAIRE AUSSI DISPONIBLE

Assistez à distance à la formation donnée en salle uniquement.

25\$ - L'argent sera remis à l'organisme Architectes de l'urgence et de la coopération

**CENTRE DE
FORMATION FABELTA**
À NOTRE USINE DE TERREBONNE

SUJETS ABORDÉS

- Nouvelle norme NAFS – North American Fenestration Standard
- Efficacité énergétique
- Code du bâtiment appliqué à la fenestration
- Le vitrage (Formation donnée en collaboration avec François Michaud de Verre Concept Novatech)

Calendrier des formations et webinaires disponible au <http://fabelta.com/fr/centre-de-formation/>

Pour vous inscrire, contactez formation@fabelta.com





L'ARCHITECTE: PORTRAITS ET CLICHÉS

Collectif sous la direction d'Emmanuel Bréon

Vous n'avez pas pu voir l'exposition à la Cité de l'architecture & du patrimoine de Paris qui s'est terminée le 4 septembre? Heureusement, il en reste le fascinant catalogue. Des statuettes de bâtisseurs dans l'Égypte ancienne aux photographies des « starchitectes » soigneusement mises en scène par les photographes les plus connus, on s'aperçoit vite que ces portraits disent autant de l'individu représenté, de son ego et de sa profession que de la perception qu'en avaient ses contemporains. Les textes font le point sur le regard des photographes, les outils, les représentations du métier dans les caricatures, au cinéma, dans la bande dessinée, sur les billets de banque ou les timbres. Si vous êtes architecte, pensez-y bien avant de vous faire tirer le portrait: lunettes rondes et nœud papillon? Plans et équerre à la main? Chapeau-maquette en forme de gratte-ciel sur la tête? C'est ce que retiendra la postérité.

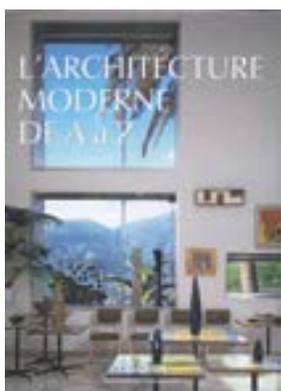
■ Norma éditions et Cité de l'architecture & du patrimoine, 2017, 285 pages

L'ARCHITECTURE MODERNE DE A À Z

Sous la direction d'Aurelia et Balthazar Taschen

De Hugo Alvar Henrik Aalto à Peter Zumthor, cette encyclopédie abondamment illustrée au format pratique répertorie les architectes,

les firmes emblématiques et les grands courants de l'architecture des 19^e, 20^e et 21^e siècles. À la fois simple et succinct, le texte est subdivisé en 280 entrées et enrichi de photos des réalisations marquantes. Le ton est neutre, loin des débats et polémiques qui ont ponctué les carrières. Moshe Safdie et Habitat 67 n'y sont pas oubliés. Un livre de référence qui ne vise pas à approfondir les sujets, mais qui est facile à utiliser et agréable à feuilleter.



■ Taschen, 2016, 700 pages

ACCEPTABILITÉ SOCIALE: SANS OUI, C'EST NON

Pierre Batellier et Marie-Ève Maillé

Tous ceux qui s'intéressent à la notion d'acceptabilité sociale, à la concertation publique et à l'engagement des citoyens dans l'aménagement du territoire et les projets immobiliers liront avec profit cet ouvrage. Les auteurs, un chargé de cours en responsabilité sociale de l'entreprise à HEC Montréal et une professeure spécialisée dans l'évaluation des impacts sociaux des grands projets à l'UQAM, font un tour complet du sujet avec rigueur, en donnant maints exemples québécois (la plupart très récents),

sans esquiver la complexité des enjeux et les aspects plus polémiques. Les chapitres, bien structurés, peuvent se lire dans le désordre. Par exemple, pourquoi ne pas commencer par le chapitre 4, qui porte sur le « pas dans ma cour »? Le style journalistique, agrémenté d'une touche d'humour, allège cette lecture passionnante, mais dense. En somme, voilà un ouvrage utile pour comprendre et se questionner, qu'on soit un citoyen préoccupé de son milieu de vie, un élu, un fonctionnaire, un promoteur ou un architecte.

■ écosociété, 2017, 306 pages



LIGHTHEADED

Obsessed with Light



LumiGroup
Éclairage & Contrôle

Montréal: 514.270.3552
Québec: 418.262.0298

TABLEAU DE L'ORDRE

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Le 17 mai 2017
Boudreau-Chartier, Stéphanie

Le 18 mai 2017
Blain-Sabourin, Marilène

Le 20 mai 2017
Gagnon, Jolyane

Le 24 mai 2017
Duquette, Sabrina

Le 29 mai 2017
Robitaille, Christine

Le 30 mai 2017
Dagenais Langlois, Karine

Le 3 juin 2017
Bilodeau-D'Astous, Maude

Le 5 juin 2017
Carbonnel, Vincent

Le 8 juin 2017
Lavoie, Chloé

Le 20 juin 2017
Hemami, Mana

Le 22 juin 2017
Perron Desrochers, Sarah
Tremblay, Stéphanie

Le 29 juin 2017
Jacques, Christelle

Le 4 juillet 2017
Olarescu, Dragos

Le 8 juillet 2017
Makki, Ayman

Le 10 juillet 2017
Lachapelle, Eve
Mailloux, Véronique

Le 11 juillet 2017
Castano-Salgado, Stephanie

Le 12 juillet 2017
Sauvé, Priscilla

Le 17 juillet 2017
Landry, Alexandre

Le 28 juillet 2017
Dominguez, Vanessa

RÉINSCRIPTIONS

Le 31 mai 2017
Gibeault, Etienne

Le 25 juillet 2017
Cornu, Chantal

DÉMISSIONS

Le 3 juillet 2017
Piette, Lise-Anne

Le 7 juillet 2017
Trottier, Catherine

DÉCÈS

Le 21 mai 2017
Mathieu, Almas

RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE

Le 5 juin 2017
Arab, Pierre
Boyle, Ross Rémi
Côté, Jean

Lortie, Louis Vincent
Masse, Jean-Guy
Nathanson, Theodore H.
Patriciu, Maria

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

D'Onofrio, Guglielmo
Gouin-Charbonneau, Julien
Thivierge, Réal

Pour obtenir plus de renseignements sur les décisions, consultez le citoyens.soquij.qc.ca

ERRATUM

Dans le dernier numéro, nous avons indiqué que M. Claude Frigon avait pris sa retraite le 1^{er} avril 2017. Or, M. Frigon est retraité depuis 2009. Son nom n'aurait pas dû paraître. Nos excuses.



ETS
FORMATION

Pour rester en tête!

+ DE 300 FORMATIONS
POUR PROFESSIONNELS ET GESTIONNAIRES

FORMATIONS À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ARCHITECTES

- + GESTION DE PROJET : CONCEPT ET SAVOIR-FAIRE
- + ENVIRONNEMENT LÉGAL ET TECHNIQUE DES BÂTIMENTS
- + LEADERSHIP TRANSVERSAL SANS AUTORITÉ DIRECTE
- + REVIT : LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS
- + MAXIMISEZ LINKEDIN POUR DÉVELOPPER VOS RELATIONS

Montréal, Québec, Brossard (DIX30), Abitibi, en entreprise

INSCRIVEZ-VOUS AU
ETSFORMATION.CA

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Université du Québec

ETS
Le génie pour l'industrie

CONCEPTION SUR MESURE. RÉALISATION HAUTE VITESSE.



MUROX

SYSTÈME D'ENVELOPPE DE BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ

Oubliez les paradigmes concernant les bâtiments préfabriqués. Notre solution unique de panneaux de mur porteur préfabriqués sur mesure réunit fonctionnalité et flexibilité de conception pour laisser libre cours à votre créativité, sans compromis sur la qualité ni la signature de votre projet. Murox : une approche de construction accélérée pour tout bâtiment commercial, industriel ou institutionnel exigeant une réalisation rapide. Profitez du plein potentiel du système **Murox** grâce à notre approche **BuildMaster**.



CANAM
BÂTIMENTS

canam-construction.com
1-866-466-8769



Tirez le meilleur parti de votre adhésion.

Obtenez des tarifs préférentiels et une protection qui répond à vos besoins.

Vous pourriez économiser gros*
quand vous combinez vos
tarifs préférentiels de membre
et regroupez vos assurances
habitation et auto.

Profitez pleinement de votre adhésion.

En tant que membre de l'Ordre des architectes du Québec, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex. Ainsi, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur toute une gamme de protections d'assurance habitation et auto personnalisables selon vos besoins.

Depuis plus de 65 ans, TD Assurance aide les Canadiens à trouver des solutions d'assurance habitation et auto de qualité.

Ayez l'assurance que votre protection habitation et auto répond à vos besoins. Demandez une soumission.

Recommandé par



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

HABITATION | AUTO | VOYAGE

Obtenez une soumission et découvrez combien
vous pourriez économiser!
Composez le **1-866-269-1371**
Ou allez au www.tdassurance.com/oaq

